

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

**PROCÈS-VERBAL  
de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR  
Samedi 4 octobre 2025  
Nogent-sur-Marne et Visioconférence**

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 28 aout 2025
2. Point financier
3. Point Direction Technique Nationale/Direction Générale : point de situation par pôle et service
4. Réglementation sportive 2026
5. Modification du règlement Championnats et critériums
6. Evolution des Régates labellisées 2026
7. Désignation organisateur assemblée générale avril 2026
8. Affiliations
9. Questions diverses

Sont présents :

Christian	VANDENBERGHE	Président
Frédéric	ANDOLFI	Secrétaire Général Vice-Président Délégué
François	BANTON	Trésorier Général
Hugo	BEUREY	Membre représentant des sportifs de haut niveau
Jean-Pierre	BREMER	Vice-Président en charge du sportif et du haut niveau
Sophie	GAUTIER-GUYON	Vice-Présidente en charge des commissions
Bénédicte	OUVRY	Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion
Martine	SCOTTON	Secrétaire générale adjointe
Vincent	ALLIGIER	
Fabien	AUBANEL	
Brigitte	BLAISE	
Dominique	BOSQUELLE	
Anne	COPIN DE NAYVILLE	
Bélinda	DUFOUR	
Pierre	GOUDET	
Nicolas	GUYOT	
Gaëlle	IRAGNE	
Philippe	LOT	
Léo	RONCHARD	
Benjamin	SCRIVE	
Anne	TOLLARD	

Total : 21 présents

Assistant :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Alexandre HUSS	Conseiller Technique et Sportif
	Caroline AUTOEUR	Secrétaire de Direction
	Angèle FRAZZETTA	Chargée de projet digital

Excusés :

Claude	DUBOULOZ	Membre en charge de l'aviron de mer
Guylaine	MARCHAND	Membre en charge para-aviron et aviron adapté
Brigitte	ANDRIEU	
Marion	PESTOURIE	
Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction	

Le Président ouvre la séance à 10h05.

F. Andolfi indique que le déroulement de l'ordre du jour sera modifié, certains intervenants ayant des impératifs.

## **1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 28 août 2025**

F. Andolfi soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 28 août 2025.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 28 AOUT 2025 EST APPROUVÉ À 20 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants/21 présents).

## **2. Réglementation sportive 2026**

Dans le cadre du travail collaboratif inter commission et des envois préalable des documents aux membres du comité directeur, nous avons pu réceptionner des remarques avant la réunion.

A. HUSS ayant fait le lien entre les commissions et fait le suivi du dossier, il répondra aux diverses interrogations et besoins d'éclaircissements.

A. Huss remercie L. Ronchard et G. Iragne pour leurs remarques constructives. Il indique que ces points ont été discutés lors de la réunion de bureau du vendredi 3 octobre et précise que cela a permis d'élaborer plusieurs propositions de modifications. Il indique que le présent compte rendu revient brièvement sur ces propositions, ainsi que sur un nouvel ajustement signalé cette semaine concernant les courses d'aviron partagé.

A. Huss rappel que les courses d'aviron partagé peuvent inclure des sportifs en situation de déficience mentale, disposant d'une attestation MDPH, et généralement licenciés en sport adapté. Conformément à la réglementation, il n'est pas possible d'attribuer des titres régionaux, interrégionaux ou nationaux sur des épreuves impliquant des sportifs relevant du sport adapté.

A. Huss indique que plusieurs événements devront être reclasés en critérium pour les épreuves d'aviron partagé :

- Championnat de ligue jeune,
- Championnat interrégional jeune et U17,
- Championnat de France U17.

A. Huss indique que pour le Championnat de France d'aviron de mer, la situation diffère : du fait de la présence du Championnat national master, il est possible de maintenir l'aviron partagé en championnat national. Cette configuration ne pose pas de problème vis-à-vis de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), seule délégataire habilitée à décerner des titres régionaux, interrégionaux et nationaux pour cette catégorie de sportifs.

A. Huss précise que sur les épreuves en mer, l'aviron partagé peut donc relever d'un championnat national, sans rester sous la forme d'un critérium.

Pour les autres compétitions nationales (masters, longue distance, jeunes), il est également possible de conserver la désignation "championnat national" en aviron partagé, dans la mesure où aucun titre de Champion de France n'est attribué, évitant ainsi tout conflit réglementaire.

A. Huss ajoute que les autres points de remarque, notamment sur la Coupe de France des Régions (remontée par Léo Ronchard), la discussion sur le programme spécifique et les modalités de mise en place n'ont pas encore suffisamment avancé. Les dates et les lieux sont bien arrêtés, mais plusieurs éléments restent à déterminer : le maintien ou non du programme et des épreuves, l'année

de licence qui sera prise en compte, ainsi que la méthode de calcul du classement général des ligues pour cet événement.

JP. Bremer indique que deux points restent pour le moment en suspens. Leur finalisation dépendra des discussions à venir concernant les futurs calendriers.

A. Huss rappelle que dans le cadre du championnat partenaire avec la FFSA, ni le lieu ni la date des compétitions ne sont à ce jour définitivement fixés. Les discussions sont néanmoins en cours et progressent favorablement.

Le championnat de France FFSA, qui n'a pas pu se tenir en 2025, fera l'objet d'une désignation ultérieure d'un organisateur et de la fixation d'une date, en fonction des retours obtenus.

A. Huss indique que la mise à jour du tableau de points du classement performance, il a été constaté un oubli par rapport aux discussions tenues en commission sportive. Il a été convenu d'ajouter 0,25 point de participation pour les championnats interrégionaux U17, U19 et Seniors, afin que l'ensemble des clubs participant à nos événements, qu'ils soient interrégionaux ou nationaux, puissent être valorisés de manière équitable dans le classement des clubs.

JP. Bremer précise que les clubs à effectifs restreints souhaitent avant tout voir leur nom figurer au classement performance, même sans participation aux Championnats de France. Cependant, cela comporte un risque : la présence, aux championnats régionaux, de rameurs n'ayant pas le niveau requis, inscrits uniquement pour marquer des points. Il faudra donc rester vigilant sur ce point.

A. Huss ajoute qu'il y avait autrefois un biais lié aux points de participation. Aujourd'hui, il faut surtout sensibiliser les clubs à l'importance de la formation. Les brevets de rameurs, obligatoires, ne doivent pas être une simple formalité administrative, mais s'inscrire dans une véritable démarche pédagogique garantissant un niveau suffisant.

V. Alligier précise que les dates des championnats de Beach Rowing restent à confirmer : soit 28–30 août, soit 4–6 septembre, selon les contraintes de la mairie de la Seyne-sur-Mer. Après la réunion de mercredi, l'option du 4–6 septembre semble privilégiée, mais une légère incertitude persiste.

A. Huss précise que les dates officielles actuellement votées par le Comité directeur sont maintenues. Une modification pourra être apportée ultérieurement si nécessaire. Conformément à la proposition de JP. Bremer, la mention « dates à confirmer » sera ajoutée.

A. Huss précise également que la possibilité de doubler sur le championnat BRS ne concerne plus uniquement les rameurs séniors : les catégories U19 et Masters pourront également doubler. Il précise que quelques ajustements de forme restent à finaliser sur le document transmis.

Un débat s'ensuit en raison d'une mauvaise compréhension des modifications de la réglementation sportive, sur lesquelles A. Huss apporte des précisions afin de clarifier les points soulevés par les membres du Comité directeur.

Un point est soulevé par P. Lot concernant le point : classement des épreuves (classement des clubs). Il indique que les nouvelles modifications marquent une différence importante entre les clubs disposant d'un athlète de haut niveau et ceux qui n'en ont pas. Il précise également, que le classement jeune a été fortement modifié, notamment la part des points attribués pour la participation aux épreuves nationales. Il se demande si l'incidence de ces changements a bien été évaluée.

JP. Bremer indique que l'objectif principal est d'aller vers de la haute performance par conséquent inciter les clubs à détecter former des athlètes de haut niveau qui puissent renforcer les collectifs nationaux. Il ajoute que la FFA souhaite valoriser l'athlète, la performance individuelle.

Il indique qu'en ce qui concerne les jeunes, le but est de revaloriser les interrégionaux en skiff, dont la participation rapportait auparavant beaucoup moins de points que le national. Il précise qu'en augmentant la valeur des points pour ces épreuves, la FFA souhaite encourager la participation et faciliter la détection des meilleurs.

L. Ronchard ajoute qu'aujourd'hui, les principaux objectifs de la FFA sont la fidélisation et le recrutement des adhérents afin d'augmenter le nombre de licenciés, ainsi que l'amélioration des performances des clubs et des athlètes au niveau national et international. Il indique que dans ce cadre, il est nécessaire de mieux valoriser les athlètes y compris de manière individuelle, et les clubs dans les classements. Il précise que la révision des points vise à valoriser toutes les équipes de France, à récompenser les clubs dont les athlètes sont empêchés de participer aux championnats de France et à encourager les clubs à former des athlètes compétitifs au niveau international et intégrés en équipe de France. Il précise que l'objectif final est donc de réorienter les clubs vers la performance internationale tout en maintenant la fidélisation et le recrutement des adhérents.

A.Tollard met en garde vis-à-vis de ce système qui risque de creuser les inégalités entre clubs. Elle indique que les grands clubs disposent souvent d'entraîneurs et des conditions nécessaires pour former des athlètes de haut niveau. Elle indique qu'avec ce nouveau classement de performance, où les sprints ne rapportent plus de points, les possibilités de marquer des points de haute performance sont limitées, ce qui tend à favoriser les grands clubs.

Elle précise également que le système de coefficients multifactoriels, bien que pertinent, favorise encore davantage les clubs disposant de bateaux longs comme les 8+ ou les 4, car tous les clubs n'ont pas les effectifs pour ces embarcations entraînant une pénalisation automatique pour ceux qui doivent se contenter de doubles ou de skiffs.

JP. Bremer précise qu'il n'est pas d'accord avec l'analyse de A. Tollard, il indique que valoriser la performance (skiffs, doubles) ne pénalise pas les petites structures. Il pense qu'au contraire, même avec peu de licenciés, elles peuvent obtenir de bons résultats et accumuler des points grâce à la qualité de leur travail.

F. Andolfi souligne que le classement ne subira pas de changements majeurs. Il précise que deux objectifs majeurs guident les ajustements, encourager la haute performance, reconnaître le travail et la participation des clubs. Il indique que l'ensemble vise à améliorer le niveau général, en mettant l'accent sur la participation, le recrutement et la performance.

S.Gautier-Guyon souligne une petite erreur au niveau de la page 38. Les sélections en Beach-Rowing sont prises en compte dans le classement de la mer, mais celui-ci n'est pas un classement de performance : Elle indique que le mot « performance » peut donc être retiré. Il serait utile d'ajouter une phrase explicative en bas du classement mer des clubs (page 39), car les clubs concernés consultent rarement les autres documents.

A. Tollard s'interroge concernant la décision de supprimer l'épreuve de double mixte dans le Beach Rowing sprint ou décernant un titre de champion de France. Elle s'interroge sur les justifications de ce changement, au-delà de l'idée d'attirer plus de participants. Elle souligne que ce classement est national et non plus un championnat de France, et demande pourquoi le titre de double mixte a été retiré alors que c'est une épreuve olympique.

JP. Bremer indique que la FFA souhaite conserver le double mixte Beach Sprint en mixte de clubs. Il souligne que le choix est de décerner des titres individuels plutôt que par équipe. Il souligne que c'est indiqué « Championnat de France individuel de Beach Sprint », contrairement aux autres disciplines, présentées comme « Critérium » et ouvertes aux mixtes de clubs.

P. Lot revient sur le classement des jeunes et rappelle que l'objectif de la FFA qui est de renforcer la performance interrégionale sur 2026 reste globalement identique à celui de 2025, à l'exception de la partie nationale, dont les barèmes ont été significativement revalorisés. Il donne l'exemple suivant, une 8<sup>e</sup> place, qui rapportait 2 400 points en 2025, en rapportera 3 200 en 2026 (+800 points).

À titre de comparaison, une victoire en skiff interrégional ne vaut que 400 points. Il indique que cela montre que les performances lors des championnats nationaux prennent désormais beaucoup plus de poids.

JP. Bremer indique que ce choix a été discuté en Commission sportive. Il informe qu'en effet il y a une volonté de privilégier le nombre de participants conformément au projet fédéral.

L. Ronchard ajoute que la valorisation du classement interrégional a été alignée sur le national (400 points par athlète) pour assurer une cohérence. Il indique que le skiff a été davantage valorisé que le double, jugé moins exigeant. Il précise qu'il n'a pas été possible d'augmenter la valeur des interrégions afin d'éviter des déséquilibres entre zones, certaines marquant déjà plus de points localement qu'au national. Il souligne que l'objectif reste de préserver l'équité entre régions.

G. Iragne se demande pourquoi le nombre de médailles est limité en fonction du nombre de participants, alors que l'objectif reste de valoriser tous les concurrents.

JP. Bremer souligne la nécessité de s'aligner sur les règlements de World Rowing qui émet des recommandations similaires.

G. Iragne et A. Tollard trouvent dommageable que cette règle s'applique à la catégorie des Para.

H. Beurey précise que G. Marchand, Présidente de la Commission Para, a souhaité que ces règles soient alignées sur celles applicables aux valides, afin qu'aucune différence ne soit faite entre les catégories.

Les membres du CODIR remercient A. Huss, l'ensemble de la Commission sportive ainsi que les autres commissions pour leur contribution à cette RS, réalisée grâce à un travail pleinement transversal.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 17 POUR, 2 CONTRE ET 1 ABSTENTION (21 présents/20 votants) LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2026.

### **3. Modification du règlement Championnats et critériums**

JP. Bremer indique que suite aux retours du Cabinet Juridique, seule la catégorie senior doit être soumise à quota pour le championnat de France Trophée Élite des Clubs. Il précise qu'il n'y a pas de distinction entre rameurs français et formés localement. Tous les participants ayant 2 ans de licence avant 18 ans, ou 3 ans de licence après 18 ans, sont considérés comme formés localement. JP. Bremer précise qu'il est fortement recommandé de ne pas imposer de quota pour les U17 et U19.

Les quotas de rameurs formés localement pour la catégorie senior sont :

50 % pour les bateaux 2x

75 % pour les bateaux 4 et 8+

Les autres épreuves nationales restent libres de participation.

JP. Bremer souligne que malgré que le cadre soit moins restrictif, cela devrait limiter certaines dérives.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 19 POUR ET 1 ABSTENTION (21 présents/20 votants) LE RÉGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS.

#### **4. Point financier**

F. Banton indique qu'il n'y a pas d'évolution majeure depuis le dernier comité directeur. Une opportunité se dessine pour le contrat de développement, qui devrait être reconduit au même montant que l'an dernier, évitant une baisse de 15 % initialement envisagée.

Le trésorier indique que le déficit persiste au 31 décembre, autour de 200 000 € à 220 000 €, ce qui constitue un déficit structurel.

F. Banton indique qu'en terme de trésorerie, la FFA a commencé l'encaissement des licences de la saison 2025-2026 : environ 500 000 € par quinzaine.

Trésorerie positive actuelle : 1 061 447 €, dont 500 000 € placés en compte à terme sur 90 jours rémunéré à 1,90%.

Il précise que le rythme d'encaissement des licences se poursuivra afin d'atteindre environ 2 400 000 € d'ici fin décembre, auquel s'ajouteront 739 000 € de recettes prévues, incluant le contrat de développement, les contrats de haut niveau et la revente de matériels reformés (bateaux, etc...)

Il indique que le fonctionnement actuel représente 44 jours de trésorerie, considéré comme acceptable mais non parfait.

F. Banton alerte sur les problèmes de trésorerie qui sont récurrents et pourraient réapparaître en juillet-août 2026, notamment à cause des déficits cumulés

Il rappelle qu'il est important que tous les bénévoles remplissent leurs heures de bénévolat, car cela a un impact sur la valorisation et le bilan annuel, de plus c'est une obligation de la norme comptable.

#### **5. Point Direction Technique Nationale/Direction Générale : point de situation par pôle et service**

S. Vieilledent aborde les points suivants :

##### **Déploiement du projet fédéral 2025**

- Avancement global : environ 60 % selon les axes, bonne dynamique générale.
- mais des retards conjoncturels identifiés :
  - Axe 2 : parcours licencié impacté par manque de ressources humaines et charge de travail sur le pôle club et territoires.
  - Axe 3 : haut niveau (U19/U23) retardé suite à la démission de l'ancien responsable. Depuis C. Gossé a été nommée en tant que nouvelle responsable de cette catégorie.
  - Axe 4 : quelques décalages 2025 mais un axe plutôt orienté vers un déploiement 2026-2028

##### **Contrat de développement 2025-2028**

- Processus lancé tardivement par l'Agence nationale du sport (ANS).
- Évaluation 2024 positive, offrant de bonnes perspectives financières pour 2025 : demande de 465 000 €, possibilité de dépasser 400 000 €, contre un budget initialement prévu en baisse de 15 %.
- Alimentation et alignement du contrat avec le projet fédéral et le contrat de délégation pour simplifier stratégie et financement.

##### **Ressources humaines**

- Ouverture confirmée du concours professorat de sport en 2026, après concours de 2023.
- Trois postes en cours de recrutement pour la DTN (Nantes, Toulouse et encadrement paralympique) avec 11 candidatures reçues ; recrutement en cours.

- Départ de Charles Delval (équipe paralympique) prévu le 1er novembre 2025, suivi d'un remplacement via appel à candidature.
- Nomination prochaine de deux directeurs techniques nationaux adjoints :
  - Missions : représentation fédérale, soutien au pilotage et suivi des contrats, coordination DTN, suivi budgétaire.
  - Objectif : renforcer la structuration et la coordination de la DTN

A. Tollard s'interroge sur le départ de C. Delval.

S. Vieilledent indique qu'il s'agit d'une évolution de carrière compréhensible, après vingt années passées au sein de la Fédération d'aviron et au regard des résultats obtenus ces dernières années avec le collectif para-aviron. Il précise que cette opportunité répond également à une volonté de redynamiser son parcours professionnel.

En revanche, il considère que le moment choisi aujourd'hui est particulièrement regrettable.

Il souligne que si ce départ avait eu lieu juste après les Jeux Olympiques de Paris, il aurait été plus simple à gérer, notamment en raison des choix managériaux opérés par Charles Delval — soutenus par la Fédération — concernant la composition du staff technique du collectif pour cette nouvelle paralympiade.

Il indique qu'il est désormais essentiel que la transition soit gérée de la manière la plus optimale possible. Il rappelle que personne n'est irremplaçable et que ce départ doit aussi permettre de faire émerger de nouvelles dynamiques au sein du collectif para-aviron.

S. Vieilledent souhaite faire un premier bilan des résultats des équipes. Il précise que ce bilan sera prochainement complété par le directeur des équipes sur le prochain Comité directeur.

### Bilan Shanghaiï

- **Classements :**
  - 11<sup>e</sup> au classement des médailles (objectif atteint pour l'indicateur fixé à la 11<sup>e</sup> place).
  - 11<sup>e</sup> au classement PO (objectif non atteint : visait 9<sup>e</sup>, manque seulement de 2 points).
- **Performances marquantes :**
  - Médaille d'argent obtenue par le deux sans barreur féminin, première médaille post-Paris 2024. Objectif atteint pour l'indicateur fixé
  - 3 bateaux toutes catégories finalistes au championnat du monde senior, première fois depuis 2017.
  - 4 bateaux sur 6 dans les quotas olympiques
- **Analyse :**
  - Premiers résultats positifs suite à quelques mois d'une nouvelle méthodologie d'entraînement
  - Nouveau processus de sélection pertinent (W2-)

### Aviron paralympique

- **Classements :**
  - 5<sup>e</sup> au classement PO (objectif atteint).
  - Classement des médailles non atteint
- **Analyse :**
  - Saison de transition pour plusieurs rameurs.
  - Adaptations nécessaires sur certains bateaux en raison de retrait de catégories non paralympiques.
  - Performances d'ensemble significatives malgré les contraintes et les absences.

## Conclusion

- Saison globalement réussie.
- Des axes de progression restent pour atteindre les objectifs de médailles supplémentaires et renforcer la performance paralympique.
- Travail de debriefing important pour analyser cette première saison. Suite aux nombreux changements réalisés sur la partie senior A, ce debriefing sera réalisé en collaboration avec l'ANS sur la base de la méthode Orfèvre

A. Tolland s'interroge à savoir comment la DTN parvient à faire adhérer l'ensemble des clubs, et même toute la France, à la nouvelle méthode de A. Maurogiovanni. Elle indique qu'il est possible qu'au bout de 8 mois il y ait encore un peu de résistance.

S. Vieilledent indique qu'en effet, les huit premiers mois du DEF se sont concentrés sur la mise en place du collectif Senior A, du CNE et du sprint de plage. Par ailleurs, le poste vacant de responsable U17/U19/U23, ainsi que la prise de fonction des managers de zones au 1er septembre, n'ont pas favorisé — malgré les interventions de A. Maurogiovanni, notamment à Cazaubon et à Aix-les-Bains — l'établissement d'un contact régulier avec les structures. Ces éléments ont conduit à un retard significatif. Il rappelle que la confiance se construit avec le contact, le temps et les résultats. Ainsi, une tournée des territoires réunissant le DEF et Christine Gossé, coordinatrice U17/19/23 est programmée dans les quatre zones au mois de novembre.

S. Vieilledent poursuit ensuite son rapport en abordant le projet de labellisation des Centres d'Entraînement et de développement d'Aviron de Mer (CEDAM).

Pour recontextualiser le projet il précise :

- L'aviron de mer a été intégré à la pratique de l'aviron de mer dans sa pratique du Sprint de plage pour les prochains Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.
- Cette dynamique a suscité un fort intérêt territorial pour lancer des projets autour de centres d'entrainements et de ressources, notamment avec l'appui des collectivités territoriales.
- L'objectif étant de développer l'aviron de mer et la discipline du sprint de plage, avec un accompagnement stratégique de la Fédération notamment sur la mise en place d'une labellisation de site afin de soutenir au niveau local ces démarches
- 

G. Iragne soulève un point concernant le périmètre de chacun des centres d'entraînement, en demandant des précisions

S. Vieilledent précise que le cahier des charges du label vise à accompagner le développement de l'aviron de mer au niveau territorial, en soutenant des projets portés par les structures affiliées de la Fédération, hors projet de performance fédérale.

A. Tolland s'interroge est-il prévu de se rapprocher des bases de voile comme à Quiberon pour bénéficier de structures d'accueil optimales avec salle de musculation et hébergement.

S. Vieilledent indique que Quiberon est un établissement national disposant d'une grande expérience dans la préparation de la performance en environnement marin et que, par conséquent, nous sommes en relation afin de tester nos potentiels de collaboration. »

S. Vieilledent finalise son intervention sur quelques points généraux suite au championnat du monde de Shanghai et au congrès de la FISA 2025

- La revue de presse du 2 octobre montre une excellente couverture médiatique et le travail remarquable du service communication,

- Jean-Christophe Rolland a été réélu à la tête de WorldRowing, renforçant temporairement l'influence française internationale et nécessitant une anticipation de notre fédération pour son après-mandat.
- Les axes stratégiques du projet fédéral 25/28 et ceux de World Rowing sont alignés : innovations, événements, indoor rowing et e-sport.
- Pour les JO 2028, le Beach Sprint sera sur la 2<sup>e</sup> semaine, avec quotas sur 3 embarcations et deux rameurs maximum par bateau, impactant la stratégie de sélection. Un débat s'ensuit, et S. Vieilledent y apporte des réponses et des explications.

## **6. Evolution des régates mer labellisées 2026**

F. Andolfi donne la parole à V. Alligier pour développer ce point.

V. Alligier indique que le système de labellisation des régates a été simplifié pour mieux refléter la réalité du terrain et réduire les contraintes dans l'établissement des calendriers régionaux. Il précise qu'auparavant, les régates fédérales comptaient pour le classement, mais la maîtrise du processus était limitée et il y avait des chevauchements avec les régates régionales.

V. Alligier précise que désormais :

- La labellisation est transférée de la Fédération vers les ligues et comités régionaux.
- Toutes les régates des championnats régionaux, une fois validées, sont automatiquement labellisées.
- Pour le classement mer des clubs, les quatre meilleurs résultats des clubs sur les régates Enduro des championnats régionaux et un Beach Rowing sont pris en compte.
- Cette déconcentration permet plus de souplesse, moins de conflits et une meilleure efficacité du processus de labellisation.

En résumé, le système conserve les grands principes du classement précédent, mais avec un contrôle plus local et une simplification administrative.

Une discussion s'ensuit, et V. Alligier y apporte des réponses et des explications.

## **7. Désignation organisateur Assemblée Générale du 11 avril 2026**

F. Andolfi donne la parole à C. Vandenberghe

C. Vandenberghe indique que la fédération a reçu deux candidatures pour l'organisation de notre prochaine assemblée générale : celle de l'Aviron Marne et Joinville (AMJ) et celle d'Aiguebelette, cette dernière étant arrivée après celle de l'AMJ.

C. Vandenberghe précise que le choix s'annonce particulièrement difficile. Choisir l'AMJ représenterait la fidélité à notre engagement moral, notamment envers la ville de Joinville-le-Pont, qui nous héberge gracieusement et qui a aimablement prolongé notre bail jusqu'en 2026.

Il indique qu'en revanche, la candidature d'Aiguebelette présente un intérêt stratégique. Comme l'a souligné N. Guyot, c'est l'occasion de mettre notre fédération en avant et de renforcer notre position pour récupérer ce bassin d'aviron, site où nous avons déjà organisé une Coupe du Monde et un Championnat du Monde.

**LE COMITÉ DIRECTEUR DESIGNE À 17 POUR (21 présents/20 votants) AIGUEBELETTE ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FEDERALE DU 11 AVRIL 2025.**

## **8. Affiliations**

### **- Affiliations**

Aviron Cabellou                    Ligue de Bretagne

LE COMITÉ DIRECTEUR N'APPROUVE PAS À 3 POUR, 7 CONTRE, 10 ABSTENTION (21 présents/20 votants) L'AFFILIATION DE L'AVIRON CABELLOU

- Aviron Caturige 780                    Ligue Sud-Provence-Alpes-Côte 'Azur

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 20 POUR (21 présents/20 votants) L'AFFILIATION DE L'AVIRON CATURIGE 780

### **- Mise en sommeil**

Association Sportive Gazelec Saint-Laurent-des-Eaux – Ligue Centre Val de Loire  
Club Nautique Haut-Saônois Vesoul – Ligue Bourgogne Franche-Comté

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 19 POUR ET 1 ABSTENTION (21 présents/20 votants)  
LA MISE EN SOMMEIL DE L'ASSOCIATION SPORTIVE GAZELEC ET LE CLUB NAUTIQUE  
HAUT-SAÔNOIS VESOUL

### **- Changement de nom**

Union Sportive Métropolitaine des Transports Parisiens devient US Métro Aviron – Ligue Ile-de-France

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 20 POUR (21 présents/20 votants) LE CHANGEMENT  
DE NOM DE L'US MÉTRO AVIRON

### **- Mise en sommeil**

Trégor Aviron Ramatao – Ligue de Bretagne

### **- Radiation**

Club Nautique Esparron de Verdon – Ligue PACA  
Cercle Nautique Oléronais – Nouvelle Aquitaine

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 19 POUR ET 1 ABSTENTION (21 présents/20 votants)  
LA MISE EN SOMMEIL DU CLUB TREGOR AVIRON RAMATAO ET LA RADIATION DU CLUB  
NAUTIQUE ESPARRON DE VERDON ET LE CERCLE NAUTIQUE D'OLERONAIS

## **10. Questions diverses**

### **• Commission des arbitres**

E. Forshaw, après 12 années passées au sein de la commission nationale des arbitres et en qualité de présidente de jury sur nos manifestations nationales a démissionné de la commission.

R. Borel, président de la commission, propose E. Abraham en qualité de nouveau membre de la commission.

Le comité directeur adresse ses remerciements à E. Forshaw pour son engagement, sa disponibilité constante et la pertinence de ses interventions au sein de la commission nationale des arbitres et en qualité de présidente de jury sur nos manifestations nationales.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 20 POUR (21 présents/20 votants) LA NOMINATION DE E. ABRAHAM AU SEIN DE LA COMMISSION DES ARBITRES.

• **Point sur les commissions**

S. Gautier-Guyon précise que toutes les commissions ont travaillé sur leurs thématiques, notamment la réglementation sportive, qui a été jugée complexe à mettre en place. Elle indique qu'un effort a été fait pour coordonner ces travaux et organiser une réunion finale regroupant tous les présidents de commission concernés. Elle ajoute que l'objectif est désormais de partager les comptes rendus de manière harmonisée, avec des propositions à étudier par le Bureau avant d'être transmises au comité directeur. S. Gautier-Guyon souligne que ces documents sont des outils de travail internes, à prendre avec précaution, et ne doivent pas être diffusés en dehors du cadre fédéral. Elle précise que l'ensemble vise à structurer les réflexions et à permettre aux membres d'être force de proposition dans le respect du processus officiel.

• **Réunions du comité directeur**

Samedi 13 décembre 2025 - 10h/16h en présentiel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h50.



Frédéric ANDOLFI  
Secrétaire Général  
Vice-Président Délégué

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,*

# Réglementation sportive 2026

Version 0.9

Adoptée par le Comité Directeur du **04 octobre 2025**

VERSION  
PRÉVISIONNELLE

**CODE COULEURS DES MODIFICATIONS :**

Texte modifié et ajouté

Texte supprimé

Texte à modifier ou à confirmer

Remarques et questions

# SOMMAIRE

<b>Réglementation générale</b>	3
<b>Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps</b>	6
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France U17, U19, senior, master et para-aviron</b>	8
Vendredi 30 et samedi 31 janvier 2026	
Stade Coubertin – Paris	
<b>Championnats nationaux longue distance U19, senior et master – CritériumsAviron Partagé – Championnat de France FFSU longue distance</b>	9
Samedi 07 et dimanche 08 mars 2026	
Mâcon	
<b>Championnats interrégionaux Elite Individuel U19, senior et para-aviron - Critérium U17 Individuel</b>	10
Samedi 14 et dimanche 15 mars 2026	
<b>Championnats de France Elite Individuel U19, senior et para-aviron - Critérium U17 Individuel</b>	12
Vendredi 27 au dimanche 29 mars 2026	
Cazaubon	
<b>Championnats de ligue jeune – Critérium Aviron Partagé jeune – Championnats régionaux FFSA</b>	13
Mai 2026	
<b>Championnats de France Elite Trophée des clubs U19</b>	14
Vendredi 08 au dimanche 10 mai 2026	
Mâcon	
<b>Championnat de France Elite Trophée des clubs senior et para-aviron</b>	15
Samedi 09 et dimanche 10 mai 2026	
Mâcon	
<b>Championnats de France d'aviron de mer U17, U19, senior et Critérium mer Aviron Partagé - Championnat national Master</b>	16
Vendredi 15 et samedi 16 mai 2026	
Marseille	
<b>Championnats nationaux sprint U19,U23, master, senior et para-aviron</b>	17
Samedi 06 et dimanche 07 juin 2026	
Bourges	
<b>Championnats interrégionaux jeune – Critérium Aviron Partagé</b>	18
Entre le samedi 30 mai et le dimanche 15 juin 2026	
<b>Championnats interrégionaux qualificatifs U17 – Critérium Aviron Partagé</b>	19
Samedi 13 et dimanche 14 juin 2026	
<b>Championnat national jeune – Critérium Aviron Partagé</b>	20
Vendredi 03 au dimanche 05 juillet 2026	
Libourne	
<b>Championnat de France U17 – Critérium Aviron Partagé</b>	21
Vendredi 03 au dimanche 05 juillet 2026	
Libourne	
<b>Championnat national master – Critérium Aviron Partagé</b>	22
Vendredi 10 au dimanche 12 juillet 2026	
Vichy	
<b>Championnats de France individuel de Beach Rowing Sprint U19 et senior - Critérium U17, U19, senior et master</b>	23
Vendredi 28 au dimanche 30 août 2026 Vendredi 04 au dimanche 06 septembre 2026	
La Seyne-sur-Mer	
<b>Coupe de France CNR des régions</b>	24
25 et 26 octobre 2026	
Vichy	
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnat de France indoor universitaire FFSU</b>	25
Jeudi 29 janvier 2026	
Stade Coubertin – Paris	
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor scolaire UNSS</b>	25
Vendredi 30 janvier 2026	
Stade Coubertin – Paris	
<b>MAIF Aviron Indoor – Rencontre nationale aviron indoor UGSEL</b>	25
Vendredi 30 janvier 2026	
Stade Coubertin – Paris	
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor para-aviron adapté FFSA</b>	26
Vendredi 30 et samedi 31 janvier 2026	
Stade Coubertin – Paris	
<b>Championnats de France UNSS et FFSU</b>	27
Samedi 23 et dimanche 24 mai 2026	
Pont-à-Mousson	
<b>Championnat de France aviron-partagé FFSA</b>	27
à déterminer 2026	
à déterminer	
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – championnats Elite Individuel U19 et senior</b>	27
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – sprint, master / aviron de mer</b>	30
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – Beach Rowing Sprint</b>	31
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – championnat national jeune</b>	35
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – championnat-national-jeune-et autres championnats de France, championnat national et critériums</b>	36
<b>Classement performance des clubs</b>	37
<b>Classement mer des clubs</b>	39
<b>Classement para-aviron et para-aviron adapté des clubs</b>	40
<b>Classement jeune des clubs</b>	41
<b>Classement sprint des clubs, master des clubs et classement longue distance des clubs</b>	42
<b>Classement Coupe de France CNR des régions</b>	42
<b>Classement indoor des clubs</b>	43
<b>Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales.</b>	44
<b>Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves</b>	45
<b>Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 2026</b>	48
<b>Annexe 1 – Réglementation spécifique – Championnats de France longue distance</b>	49
<b>Annexe 2 –Temps compensés épreuves para</b>	50

# RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

La Fédération Française d'Aviron et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en oeuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son appartenance physique, de ses convictions ou opinions.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique. À ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- Tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical.
- Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale.
- Tout acte de prosélytisme ou manoeuvre de propagande.
- Toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

## SUIVI DES MODIFICATIONS DU DOCUMENT

Vous retrouverez ici les modifications apportées après validation pour éviter la surcharge de la couverture.

~~Ajout ci-dessus du texte relatif à notre contrat de délégation concernant la neutralité.~~

## RAPPELS

### Brevets de rameurs et barreurs

Pour pouvoir participer aux championnats et à leurs épreuves qualificatives, les brevets ci-dessous sont obligatoires :

- Pour les Jeunes (U10 à U15) et les juniors (J15 et U17) :
  - Brevets aviron eaux intérieures :
    - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 (~~inchange~~).
    - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur.
- Pour les rameurs en situation de handicap :
  - Brevets aviron handicaps :
    - › Brevet d'accès à la compétition Handicaps.

Ils sont fortement recommandés pour toutes les autres catégories. Il est recommandé de les faire passer et de les saisir sur [intranet.ffaviron.fr](https://intranet.ffaviron.fr).

Retrouver toutes les informations sur les brevets de rameurs sur :

<https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

### Généralités

~~Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.~~

Les règlements para-aviron adapté sont disponibles sur le site de la FFSA : « Pratiquer > Formes de pratique > La compétition en sport adapté » consultez les règlements sportifs généraux et règlements sportifs par disciplines :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Plusieurs modifications sur les protocoles des classifications ont été apportées sur la page de la réglementation aviron et handicaps.

## CE QUI CHANGE EN 2026

~~Modification des catégories d'âges des compétitions.~~

~~Changement du calcul d'âge indoor~~

~~Plus besoin de certificat de surclassement pour les U17 pour participer en U19. Il est maintenant nécessaire seulement pour participer en~~

~~Senior.~~

### Couleurs des palettes

~~Seuls les équipages complets du CNE pourront utiliser les couleurs de l'équipe de France.~~

### Classement des épreuves

~~Modification du tableau de point du classement performance~~

~~Tableau de point du classement Sprint~~

~~Modification du tableau de point du classement jeune~~

~~Modification du tableau de point du classement mer~~

~~Modification du tableau de point du classement indoor~~

### Changement des noms des championnats

~~Les championnats master et sprint sont renommés Championnat national~~

~~Les bateaux courts sont renommés « Elite individuel ».~~

~~Les bateaux longs sont renommés « Elite - Trophée des clubs ».~~

### Système de progression

~~Modification du système de progression du championnat de France « Elite Individuels »~~

~~Modification du système de progression du championnat national sprint~~

~~Modification du système de progression du championnat national jeune~~

### Quota des Zones

~~passage à 30 quotas sur le championnat Elite Individuel~~

~~Modification des quotas de Zone~~

### Catégorie FFSA

~~Rajout d'une classe DE~~

~~Modification des catégories d'âges FFSA (U16-U18)~~

### Championnat Jeune

~~interdiction d'engager plus d'un bateau en U15M2x~~

## GÉNÉRALITÉS

### 1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

#### Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

#### Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est:** Grand Est, Hauts de France, Polynésie Française.
- **Zone Nord-Ouest:** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est:** Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Corse, La Réunion, Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest:** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

#### Fonctionnement

Un coordonnateur de zone est désigné par les présidents des ligues qui composent chaque zone. Il est chargé de réunir les présidents de ligue, le cadre technique référent désigné par le Directeur Technique National, et toutes les personnes qu'il juge utiles, autant de fois que nécessaire, pour désigner les organisateurs des championnats interrégionaux **Elite individuel**, et des championnats interrégionaux bateaux longs, et définir les modalités de qualifications pour les championnats de France.

À l'occasion de cette réunion, les présidents de ligue, en concertation avec le coordonnateur de zone, définissent en commun les moyens annuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

### 2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Catégories	Championnats	
	U19 et Senior	U17
Total de qualifiés	30	24
Nord-Est	6	5
Nord-Ouest	9	6
Sud-Est	9	8
Sud-Ouest	6	5

En cas de quotas non remplis :

- Championnats interrégionaux **Elite-individuel**: aucune place ne sera proposée.
- Championnats interrégionaux **U17**: les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant : **SE, NO, SO, NE**.

### 3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr).

#### 3-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

#### 3-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-4. Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

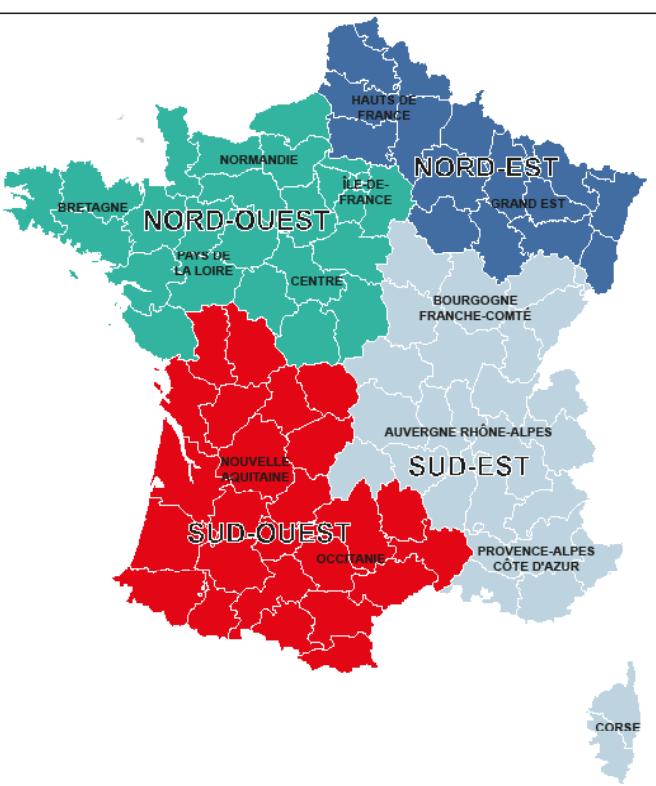
Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

#### 3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur;
- De rameurs **U17** participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans la catégories **U19 et Senior** sans visite médicale spécifique d'aptitude;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur »;
- De rameurs participant au championnat de France **U17** n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

#### 3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont prélevés sur le compte **licences** du club. Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.



Consultez les tarifs des droits d'engagements :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/textes-reglementaires>

## 3-7. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreurs.

## 3-8. Règlement des championnats et critériums

**Voir l'annexe du règlement intérieur de la FFA**

### Modalités d'application des articles 3: Licence et 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à championnats@ffaviron.fr au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

## 4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 euros sera appliquée au club.

## 5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régate et transmis à la FFA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

## 6. COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18-6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France **Elite Individuel** et épreuves qualificatives.
- **Seuls les équipages complets du CNE pourront utiliser les couleurs de l'équipe de France.**
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

## 7. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs

bateaux.

Code des régates – Article 28: Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large.

La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr). Les bateaux de mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification fédérale aux normes imposées.

## 8. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

## 9. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

## 10. CLASSEMENT DANS LES EPREUVES

Pour qu'une épreuve ait lieu, il faut au minimum 2 équipages inscrits à cette épreuve ou la possibilité de regrouper cette épreuve avec une autre.

Pour qu'un équipage reçoive une médaille, un équipage doit être classé derrière lui :

2 participants = médailles d'or décernées.

3 participants = médailles d'or et d'argent décernées.

4 participants ou plus = médailles d'or, d'argent et de bronze décernées.

# RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION AVIRON ET HANDICAPS

## 1. THÉMATIQUE ET ABRÉVIATIONS

« Aviron et Handicap » regroupe différents types d'épreuves.

### Épreuves para-aviron

Elles concernent les personnes en situation de handicap physique ou visuel, et nécessitent une classification. En fonction de cette classification, les rameurs seront classés dans les catégories suivantes :

- PR-PD pour Para Rowing Physical Disability soit para aviron handicap physique. Il existe 3 niveaux de classification au sein des handicaps physiques, en fonction des capacités des rameurs, on parlera de PR1, PR2 et PR3.
- Un rameur classifié para-aviron peut être surclassé uniquement dans une classe supérieure. (ex : un rameur PR2 peut courir dans une course PR3 mais ne peut pas courir dans une course PR1).
- PR-VI pour Para Rowing Visual Impairment soit para aviron handicap visuel. Il existe 3 niveaux de classification au sein des handicaps visuels, en fonction des capacités des rameurs, on parlera de B1, B2 et B3.

Un rameur peut-être classifié en PD et VI si celui-ci est en situation de handicap physique et visuel.

### Épreuves para-aviron adapté

Elles concernent les personnes en situation de handicap mental et psychique, et nécessitent une classification. En fonction de cette classification, les rameurs seront classés dans les catégories suivantes :

- PR-ID pour Para Rowing Intellectual Disability Il existe 4 niveaux de classification au sein des handicaps intellectuels et psychiques, en fonction de l'autonomie des rameurs, on parlera de AB, BC, CD et DE.

### Épreuves Para Valide

Elles concernent les personnes classifiées en Para Aviron. Ce sont des épreuves mixtes de genre à 50% et inclusives avec à minima un rameur para classifié. On parle d'épreuves PV pour Para Valide.

### Épreuves Aviron Partagé

Elles concernent les personnes en situation d'affection de longue durée ou en situation de handicap. Elles nécessitent soit une classification, soit une attestation ALD ou MDPH qui doit être fournie. Ce sont des épreuves mixtes de genre à 50% et inclusives à minima 50% de rameurs en situation d'affection de longue durée ou de handicap. Les épreuves mer nécessitent 50% de valide. On parle d'épreuves AP pour Aviron Partagé.

## 3. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales Para Aviron et Para Aviron Adapté doivent avoir été classifiés au préalable.

### Handicap physique

Pour s'inscrire à une session de classification qui s'organise uniquement en présentiel, il faut en effectuer la demande par mail 2 mois avant la date de classification, et envoyer par mail les documents médicaux au minimum 45 jours avant la date de classification.

Le formulaire de diagnostic médical est téléchargeable sur <https://www.ffaviron.fr/pratiquer-laviron/aviron-et-handicaps/classification/>

Aucune classification ne sera possible sans ce dossier médical et le respect de ces délais. Prise de rendez-vous et contacts : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

Dates et lieux des classifications :

- Vendredi 30 janvier 2026 à Paris.
- Vendredi 6 mars 2026 à Mâcon.
- Vendredi 5 juin 2026 à Bourges.

Des sessions de classifications pourraient être organisées en Région si la demande est validée par la FFA.

### Handicap visuel

Les rameurs doivent télécharger, faire remplir par un ophtalmologue et renvoyer par mail au minimum 45 jours avant la date de la compétition le dossier d'évaluation médicale pour sportifs déficient visuel.

Le formulaire de diagnostic médical est téléchargeable sur : <https://www.ffaviron.fr/pratiquer-laviron/aviron-et-handicaps/classification/>

Aucune classification ne sera possible sans ce dossier médical et le respect de ces délais. Prise de contacts : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

**Handicap mental ou psychique**

Les modalités d'éligibilité sont consultables sur : <https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

La classification s'effectue par 2 personnes connaissant bien le rameur. Elles doivent remplir un formulaire de classification et le retourner à leur CDSA (comité départemental du sport adapté).

Le formulaire de classification est téléchargeable sur : <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

### Aviron Partagé

Pour les rameurs non classifiés, une attestation ALD (téléchargeable sur son compte AMELI.fr) ou MDPH (à récupérer auprès de sa MDPH) est à envoyer au minimum 15 jours avant la clôture des engagements à [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

## 4. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### Pour les rameurs classifiés PR1

Les bateaux utilisés sont des bateaux spécifiques à fond plat répondant aux normes d'homologation de la FFA et de World Rowing. Ils doivent être obligatoirement équipés de flotteurs, d'une assise fixe avec dossier et avoir au minimum une sangle au niveau du tronc.

Cette sangle doit être fixée des deux côtés du dossier, être de matière non élastique, avoir une largeur minimale de 5 cm, être de couleur différente de la tenue de compétition et avoir une boucle fixée à l'extrémité de chaque sangle de couleur vive permettant un détachage rapide en cas de chavirage.

S'il y a plusieurs sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour un détachage plus rapide.

Pour les épreuves indoor, l'assise fixe avec dossier et la sangle au niveau du tronc sont aussi obligatoire.

### Pour les rameurs classifiés PR2

Les bateaux utilisés sont des bateaux spécifiques à fond plat répondant aux normes d'homologation de la FFA et de World Rowing. Ils doivent être obligatoirement équipés d'une assise fixe.

Pour les épreuves indoor, l'assise fixe est aussi obligatoire.

### Pour les rameurs classifiés PR3 et PR-ID

Les bateaux utilisés sont des bateaux classiques répondant aux normes d'homologation de la FFA et de World Rowing.

## 5. COMPÉTITIONS

Pour participer à une épreuve de ce règlement, les rameurs classifiés Para Aviron et Para Aviron Adapté doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Les rameurs classifiés VI (déficient visuel) peuvent participer uniquement à des épreuves en équipages. Dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de rameurs classifiés VI (déficient visuel).

### Épreuves 1x PR3

Les épreuves en 1xPR3 des championnats individuels interrégionaux et de France sont réservées aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ».

Les épreuves en 1xPR3 du championnat national sprint sont ouvertes à l'ensemble des rameurs PR3 classifiés «pointe et couple» et classifiés «pointe».

#### **Épreuves 2x PR**

Les épreuves en 2x PR des championnats de France Élite Trophées des clubs et du championnat national sprint sont réservées à des rameurs classifiés (PR1, PR2, PR3). Un équipage peut être composé avec deux rameurs de classes différentes. Ce sont des épreuves avec départ décalé, voir ci-dessous. Rappel, un rameur classifié para-aviron peut ramer uniquement dans une classe supérieure. (ex : un équipage composé d'un PR1 et d'un PR2 se verra appliquer la compensation d'un équipage PR2).

#### **Épreuves 2xMix AP**

Les épreuves en 2xMix AP des championnats nationaux longue distance, mer, U15, U17 et master sont des épreuves mixtes de genre à 50% et inclusives à au moins 50% de rameurs en situation d'affection de longue durée ou de handicap. Ces épreuves ne nécessitent pas de classifications, mais une attestation MDPH ou ALD est à fournir par mail au minimum 15 jours avant la clôture des engagements [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr). Ce sont des épreuves avec départ décalés, voir ci-dessous.

Si lors d'un championnat, il venait à y avoir au moins 4 équipages déclarant une attestation ALD/MDPH et au moins 4 équipages classifiés, alors un classement séparé sera proposé.

#### **Épreuves avec temps compensés**

Dans les épreuves regroupant des rameurs de classifications différentes, les départs sont décalés en utilisant la grille de temps compensés (voir annexe 2).

Une bande sonore peut être utilisé pour ces départs décalés.

En cas de faux départ d'un équipage, la procédure de course est maintenue, aucun équipage n'est rappelé et l'équipage ayant réalisé le faux départ se verra appliquer la compensation de temps initialement prévue à son chrono final à l'arrivée.

En cas de conditions météo difficiles, le comité d'équité du championnat se réserve le droit de faire partir l'ensemble des équipages en même temps et d'appliquer les compensations de temps initialement prévues aux chrono finaux à l'arrivée.

### **6. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2000 m:**

Les temps de référence servant à la qualification aux championnats de France individuel Para Aviron sont disponibles sur le site de la MAP.

### **7. PARA-AVIRON ADAPTÉ**

Pour participer à des épreuves des championnats de France FF Sport Adapté, les rameurs doivent avoir une licence FFSA. Cela sous-entend que le club doit être affilié à la FFSA (démarches à effectuer auprès du CD Sport Adapté local - <https://sportadapte.fr/se-licencier/>)

Ils doivent également avoir participé aux épreuves sélectives Para Aviron Adapté suivantes :

- Championnat régional d'aviron indoor pour se qualifier pour le championnat de France indoor.
- Championnat régional Jeune pour se qualifier pour le championnat de France bateau.

Toutes les courses para-aviron adapté sont soumises au règlement sportif FFSA.

Les entraîneurs des sportifs et arbitres officiant sur les championnats de France FFSA doivent également avoir une licence FFSA.

Renseignements : [para-aviron-adapte@ffaviron.fr](mailto:para-aviron-adapte@ffaviron.fr)

# MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE U17, U19, SENIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



VENDREDI 30 ET SAMEDI 31 JANVIER 2026

STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS

## 1. CALENDRIER

• lundi	06 octobre 2025	10h00	ouverture des inscriptions sur <a href="https://intranet.ffaviron.fr">intranet.ffaviron.fr</a>
• Lundi	12 janvier 2026	14h00	clôture des inscriptions
• Du	lundi 06 octobre 2025	au	vendredi 31 octobre 2025
• Du	samedi 01 novembre 2025	au	lundi 29 décembre 2025
• Du	mardi 30 décembre 2025	au	lundi 12 janvier 2026

## 2. ÉPREUVES

ATTENTION ! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint dans le courant de l'année figurant sur sa licence=> cf. Code indoor ; Annexe 7.3

Épreuves individuelles – 2000 m					
U17	moins de 17 ans	(F-H)	50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
U19	moins de 19 ans	(F-H)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)	Épreuves par équipe de 4 – Relais 8x250 m		
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	U17MR4	moins de 17 ans - 2 femmes et 2 hommes	
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	U19MR4	moins de 19 ans - 2 femmes et 2 hommes	
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	SHR4	senior - 4 hommes	
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	SFR4	senior - 4 femmes	
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4	senior - 2 femmes et 2 hommes	
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4 Open <sup>Δ</sup>	senior - 4 personnes	dont 1 femme et 1 homme
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)	AVIROSE <sup>Δ</sup>	senior - 4 femmes	dont au moins 2 femmes
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)		atteintes ou opérées d'un cancer	
S PR1	senior para-aviron 1	(F-H)	AVIROSE <sup>Δ</sup>	senior - mixtes	dont au moins 2 femmes
S PR2	senior para-aviron 2	(F-H)		atteintes ou opérées d'un cancer	
S PR3	senior para-aviron 3	(F-H)	Épreuves par équipe de 4 – Relais 4x500 m		
Épreuves individuelles sprint – 500 m			SMR4 AP	senior - 4 aviron partagé	2 femmes et 2 hommes
U17	moins de 17 ans	(F-H)		et 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	
U19	moins de 19 ans	(F-H)	Épreuves par équipe – 500 m à 4		
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4 PV	senior - 4 Para-valide	2 femmes et 2 hommes
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)		et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3	
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)			
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			

Δ Épreuves Open, hors Championnats de France

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Reglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le Code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

### Participation

La possession d'une licence compétition FFA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire: licence AC, UE, BFC ou IC prise dans un club OU licence indoor individuelle (IIC) OU licence indoor événementielle (IEC).

Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence indoor événementielle (IEC) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves. Les compétiteurs de nationalité étrangère (hors UE et EEE), à l'exclusion des compétiteurs russes et biélorusses, peuvent participer aux épreuves individuelles, mais ne seront pas classés dans le cadre du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France.

Dans les épreuves par équipe des championnats de France, les relais sont ouverts à tous. Le classement Championnat de France relais est ouvert à l'ensemble des équipes. Seules les équipes homogènes de clubs peuvent rapporter des points pour le classement national indoor des clubs.

Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, et selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4, mais avec (au moins une femme et un homme).

### Engagements

Les inscriptions sont à effectuer sur [intranet.ffaviron.fr](https://intranet.ffaviron.fr).

La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr).

Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

### Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFA, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 de l'annexe 10 du Règlement intérieur pour les épreuves en bateaux.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Classification

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 30 janvier 2026 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA: [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

Pour participer à la course SMR4 AP, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

## 6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS NATIONAUX LONGUE DISTANCE U19, SENIOR ET MASTER – AVIRON PARTAGE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



SAMEDI 07 ET DIMANCHE 08 MARS 2026

MÂCON

## 1. CALENDRIER

- |            |            |       |   |
|------------|------------|-------|---|
| • Lundi    | 03 février | 08h00 | ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a> |
| • Mardi    | 24 février | 14h00 | clôture des inscriptions  |
|            |            | 17h00 | consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>       |
| • Vendredi | 27 février | 17h00 | consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a> |
| • Samedi   | 07 mars    | 10h30 | réunion des délégués  |

## 2. ÉPREUVES

Samedi après-midi – Distance de course : 4000 m – Critérium

1 SM2x AP<sup>A</sup> 1 rameuse et 1 rameur en couple – aviron partagé dont minimum 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH, ALD ou classifié

Samedi après-midi – distance de course : 8 000 m

3 U19H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
4 U19F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
5 SH4x	4 rameurs en couple
6 SH4x FFSU	4 rameurs en couple
7 MCH4x	4 rameurs en couple
8 MEH4x	4 rameurs en couple
9 SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
10 MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
11 MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
12 U19H2x	2 rameurs en couple
13 U19F2x	2 rameuses en couple
14 SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
15 SF8+ FFSU	8 rameuses en pointe avec barreur
16 MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
17 MEF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
18 SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
19 SM4x FFSU	2 rameuses et 2 rameurs en couple
20 MCM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
21 MEM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
22 SF2x	2 rameuses en couple
23 MCF2x	2 rameuses en couple
24 MEF2x	2 rameuses en couple

Dimanche matin – distance de course : 8 000 m

25 SH2x	2 rameurs en couple
26 MCH2x	2 rameurs en couple
27 MEH2x	2 rameurs en couple
28 U19H4x	4 rameurs en couple
29 U19F4x	4 rameuses en couple
30 U19H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
31 U19F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
32 SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
33 SH8+ FFSU	8 rameurs en pointe avec barreur
34 MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
35 MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
36 SF4x	4 rameuses en couple
37 SF4x FFSU	4 rameuses en couple
38 MCF4x	4 rameuses en couple
39 MEF4x	4 rameuses en couple
40 SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur
41 MCF4-	4 rameuses en pointe sans barreur
42 MEF4-	4 rameuses en pointe sans barreur
43 SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
44 SM8+ FFSU	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
45 MCM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
46 MEM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Réglementation spécifique

Une réglementation spécifique en Annexe 1 régit ces championnats. Elle comporte un système de pénalités.

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

### Participation au championnat national longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2026. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves des Championnats de France et dans plusieurs catégories d'âge.

**Championnat de France FFSU :** les engagements sont faits par la FFSU.

### Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Classification

Une session de classification aura lieu sur place le **vendredi 06 mars 2026** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA: [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

### Participation

Pour participer à la course SM2x AP, les rameurs participants doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr). Si dans l'épreuve Aviron Partagé, 4 équipages Para-Valides et 4 équipages ALD/MDPH seraient engagés, des classements séparés seront mis en place.

### Temps handicaps-compensés

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – [C71003@ffaviron.fr](mailto:C71003@ffaviron.fr)

### Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27 ans ;
- B : âge moyen 36 ans ou plus ;
- C : âge moyen 43 ans ou plus ;
- D : âge moyen 50 ans ou plus ;
- E : âge moyen 55 ans ou plus ;
- F : âge moyen 60 ans ou plus ;

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX ELITE INDIVIDUEL U19, SENIOR ET PARA-AVIRON



## CRITERIUM INTERRÉGIONAL U17

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MARS 2026

### 1. CALENDRIER

- |         |            |       |   |
|---------|------------|-------|---|
| • Lundi | 16 février | 08h00 | ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a> |
| • Mardi | 03 mars    | 14h00 | clôture des inscriptions  |
|         |            | 17h00 | consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>       |
| • Lundi | 16 mars    | 16h00 | retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone        |

### 2. ÉPREUVES

#### U17 - distance de course 2000m

1	U17F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	U17H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
3	U17F1x	1 rameuse en couple
4	U17H1x	1 rameur en couple

#### U19 – distance de course : 2 000 m

5	U19F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
6	U19H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
7	U19F1x	1 rameuse en couple
8	U19H1x	1 rameur en couple

#### SÉNIOR – distance de course : 2000 m

9	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
10	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
11	SF1x	1 rameuse en couple
12	SH1x	1 rameur en couple

13	SF1x PR3	1 rameuse en couple	(embarcation libre) – classification couple
14	SH1x PR3	1 rameur en couple	(embarcation libre) – classification couple
15	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur	dont 2 rameuses para ou 1 rameuse para et 1 guide (femme valide)
16	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur	dont 2 rameurs para ou 1 rameur para et 1 guide (homme ou femme valide)
17	SF1x PR1	1 rameuse en couple	(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)
18	SH1x PR1	1 rameur en couple	(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)
19	SF1x PR2	1 rameuse en couple	(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SH1x PR2	1 rameur en couple	(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Des épreuves para-aviron adapté PR3-ID peuvent être prévues par l'organisateur si le programme le permet. Si tel est le cas, les épreuves doivent être référencées au calendrier de la FFSA.

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Brevets de rameur

Pour pouvoir participer aux critériums interrégionaux U17, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures ».

#### Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France **Élite individuel ainsi que le critérium** sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Les équipages ayant annoncé préalablement leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'ils pourraient obtenir pour un autre équipage. Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

La qualification pour le championnat de France **Élite individuel** s'opère par 3 voies différentes :

- **En amont:** Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- **Aux championnats interrégionaux Élite individuel** (selon les quotas attribués par zone en page 4 ou règle spécifique pour les para). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori:** la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

#### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France **Élite individuel** sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: **Gravelines**
- Zone Nord-Ouest: **Mantes-la-Jolie**
- Zone Sud-Est: **Aiguebelette**
- Zone Sud-Ouest: **Cazaubon**

### 4. RÉGLEMENTATIONS PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être déjà classifiés pour pouvoir être engagés et titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple: Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95 % du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

#### Épreuves avec temps compensés

voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

### Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

### Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 16 mars 2026 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 16 mars 2026 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

## 6. CONTACTS COORDINATEURS

• Zone Nord-Est:	Sportif: Léo RONCHARD	Technique: Charlotte CULTY	Arbitre:
• Zone Nord-Ouest:	Sportif: Jacky BLOQUET	Technique: Alexandre HUSS	Arbitre:
• Zone Sud-Est:	Sportif: Régis BOREL	Technique: Frédéric PERRIER	Arbitre:
• Zone Sud-Ouest:	Sportif: Anthony PERROT	Technique: Yann VIDALINC	Arbitre:

# CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE INDIVIDUEL U19, SENIOR ET PARA-AVIRON



## ET CRITERIUM NATIONAL U17

VENDREDI 27 AU DIMANCHE 29 MARS 2026

CAZAUBON

### 1. CALENDRIER

- Mercredi 18 mars 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 20 mars 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 26 mars 18h00 réunion des délégués

### 2. ÉPREUVES

#### U17 - distance de course : 2000 m

- |   |        |                                   |
|---|--------|-----------------------------------|
| 1 | U17F2- | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 2 | U17H2- | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 3 | U17F1x | 1 rameuse en couple               |
| 4 | U17H1x | 1 rameur en couple                |

#### U19 - distance de course 2000m

- |   |        |                                   |
|---|--------|-----------------------------------|
| 5 | U19F2- | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 6 | U19H2- | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 7 | U19F1x | 1 rameuse en couple               |
| 8 | U19H1x | 1 rameur en couple                |

#### SÉNIOR - distance de course : 2000 m

- |    |      |                                   |
|----|------|-----------------------------------|
| 9  | SF2- | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 10 | SH2- | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 11 | SF1x | 1 rameuse en couple               |
| 12 | SH1x | 1 rameur en couple                |

#### (embarcation libre) – classification couple

#### (embarcation libre) – classification couple

dont 2 rameuses para ou 1 rameuse para et 1 guide (femme valide)

dont 2 rameurs para ou 1 rameur para et 1 guide (homme ou femme valide)

#### PARA-AVIRON – distance de course : 2000 m

- |    |          |                                   |
|----|----------|-----------------------------------|
| 13 | SF1x PR3 | 1 rameuse en couple               |
| 14 | SH1x PR3 | 1 rameur en couple                |
| 15 | SF2- PR3 | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 16 | SH2- PR3 | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 17 | SF1x PR1 | 1 rameuse en couple               |
| 18 | SH1x PR1 | 1 rameur en couple                |
| 19 | SF1x PR2 | 1 rameuse en couple               |
| 20 | SH1x PR2 | 1 rameur en couple                |

(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)

(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)

(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les championnats de France Élite individuel ainsi que le critérium sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les équipages en deux sans barreur.

La qualification pour le championnat de France Élite individuel s'opère par 3 voies différentes :

- En amont: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- Aux championnats interrégionaux Élite individuel (selon les quotas attribués par zone en page 4 ou règle spécifique pour les para). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- A posteriori: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

#### Engagements des bateaux retenus par les zones

Les équipages qualifiés et ceux listés par la DTN sont engagés sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr) par la FFA.

#### Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre ou à l'échauffement de celui-ci, le DTN ou son représentant décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France Élite individuel.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés après les dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

Une modification du système de progression sera effectuée.

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Épreuves para-aviron

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 6.

#### Participation

La qualification pour le championnat de France Élite individuel para-aviron s'opère par 2 voies différentes:

- En amont:  
Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France Élite individuel sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes des Règles de sélection de l'équipe de France Paralympique. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas obligés à participer aux championnats interrégionaux.
- Aux championnats interrégionaux Élite individuel: voir les règles de qualifications en page 10.
- En fonction du nombre d'engagés, la DTN proposera des regroupements d'épreuve afin de favoriser l'attractivité et la densité des courses.

#### Épreuves avec temps compensés

voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

#### Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les épreuves démarrent le vendredi matin, et se termineront le dimanche après-midi.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme – Tél. 05 62 69 26 56 – [accueil@barbotantourisme.fr](mailto:accueil@barbotantourisme.fr) – [www.barbotantourisme.fr](http://www.barbotantourisme.fr)

# CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE – ET-AVIRON PARTAGE- ET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SÉLECTIFS FFSA



MAI 2026

## 1. CALENDRIER

- Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

## 2. ÉPREUVES

AVIRON PARTAGE- distance de course : 1 000 m		JEUNE – distance de course : 1 000 m					
1	J14M2x AP	1 rameuse et 1rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH , ALD ou classifié	4	J13F1x	1 rameuse en couple		
2	J12F1x	1 rameuse en couple	5	J13H1x	1 rameur en couple		
3	J12H1x	1 rameur en couple	6	J14F1x	1 rameuse en couple		
			7	J14H1x	1 rameur en couple		
			8	J14F2x	2 rameuses en couple		
			9	J14H2x	2 rameurs en couple		
PARA-AVIRON ADAPTÉ (sélectif pour le championnat de France FFSA): 500 m							
10	U16-U18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	18	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
11	U16-U18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	19	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
12	U16-U18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	20	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
13	U16-U18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	21	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
14	U16-U18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	20	F1x DE	1 rameuse en couple – adulte	classe DE
15	U16-U18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	21	H1x DE	1 rameur en couple – adulte	classe DE
14	U16-U18 F1x DE	1 rameuse en couple – jeune	classe DE	22	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
15	U16-U18 H1x DE	1 rameur en couple – jeune	classe DE	23	H2x CDE	2 rameurs en couple	classe CD-DE
16	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB	22	M2x BCD	1 rameuse et 1 rameur en couple	classe BC-CD
17	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB	23	M2x CDE	1 rameuse et 1 rameur en couple	classe CD-DE
				24	4Yx+ BCDE	yolette à 4 rameuses ou rameurs/toute catégorie en couple avec barreur adapté (classé CD ou DE)	

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de ligue Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

### Engagements

#### Engagements aux championnats de ligue jeune

Les engagements aux championnats de ligue jeune sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](https://intranet.ffaviron.fr) par chaque club.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

#### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune:

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent transmettre aux responsables de zone le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les clubs qui refusent la qualification d'un équipage doivent en informer les responsables de ligue **avant le lundi suivant le championnat de ligue à 14h00**.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages de l'épreuve U15 Aviron Partagé

Un des deux rameurs doit être classé ou fournir une attestation ALD/MDPH, l'autre doit être valide.

#### Épreuves avec temps compensés

voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions.

## 5. RÉGLEMENTATION FFSA – PARA-AVIRON ADAPTÉ

### Participation

Les rameurs doivent participer à ces épreuves pour se qualifier au championnat de France FFSA (en bateau individuel et/ou en bateau long).

Les mixtes de clubs sont autorisées pour les rameurs isolés, entre clubs d'une même région (engagement par mail auprès de Charlotte Cultry). Dans ce cas, l'équipage mixte doit participer au championnat régional.

Voir le règlement para-aviron adapté 2025-2028 de la FFSA: <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Les épreuves de deux de couple masculin sont ouvertes aux féminines. En cas de moins de 3 équipages mixtes engagés, composé d'un homme et d'une femme en BC et CD, l'épreuve sera classé en deux de couple masculin.

### Catégorie d'âges

Pour la saison sportive 2025/2026, les années de naissance des catégories sont les suivantes: U16-U18: 2008, 2009, 2010, 2011

## 6. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

# CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE – TROPHÉE DES CLUBS U19



VENDREDI 08 AU DIMANCHE 10 MAI 2026

MÂCON

## 1. CALENDRIER

- |            |          |  |
|------------|----------|--|
| • Lundi    | 13 avril | 08h00 ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a>                        |
| • Mardi    | 28 avril | 14h00 clôture des inscriptions   |
|            |          | 17h00 consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>                              |
| • Vendredi | 01 mai   | 17h00 consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a>                        |
| • Vendredi | 08 mai   | 13h00 réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves) |

## 2. ÉPREUVES

### U19 – distance de course : 2000 m

1	U19H2x	2 rameurs en couple
2	U19H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
3	U19H4x	4 rameurs en couple
4	U19H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
5	U19M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	U19F2x	2 rameuses en couple
7	U19F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
8	U19F4x	4 rameuses en couple
9	U19F8+	8 rameuses en pointe avec barreur

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par chaque club.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24<sup>e</sup> place pourront être organisées.

- |            |        |            |   |
|------------|--------|------------|---|
| • Vendredi | 08 mai | après-midi | séries qualificatives U19                             |
| • Samedi   | 09 mai | après-midi | demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C U19 |
| • Dimanche | 10 mai | matin      | finale U19  |

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – [regates.maconnaises@free.fr](mailto:regates.maconnaises@free.fr) ou [C71003@ffaviron.fr](mailto:C71003@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE – TROPHÉE DES CLUBS SENIOR ET PARA-AVIRON



SAMEDI 09 ET DIMANCHE 10 MAI 2026

MÂCON

## 1. CALENDRIER

- |            |          |       |  |
|------------|----------|-------|--|
| • Lundi    | 13 avril | 08h00 | ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a>                        |
| • Mardi    | 28 avril | 14h00 | clôture des inscriptions   |
|            |          | 17h00 | consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>                              |
| • Vendredi | 01 mai   | 17h00 | consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a>                        |
| • Vendredi | 08 mai   | 13h00 | réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves) |

## 2. ÉPREUVES

### PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m

1	SH2x PR <a href="#">Open</a>	2 rameurs en couple classifiés PR1, PR2 ou PR3 ( <a href="#">Open</a> )	6	SF2x PL	2 rameuses en couple poids léger
2	SF2x PR <a href="#">Open</a>	2 rameuses en couple classifiées PR1, PR2 ou PR3 ( <a href="#">Open</a> )	7	SH2x PL	2 rameurs en couple poids léger
			8	<a href="#">SH4- PL</a>	<a href="#">4 rameurs en pointe sans barreur poids léger</a>
2	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	9	SF4x	4 rameuses en couple
3	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	10	SH4x	4 rameurs en couple
4	SF2x	2 rameuses en couple	11	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
5	SH2x	2 rameurs en couple	12	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
			13	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par chaque club.  
Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs classifiés.  
Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 2x.

Rappel, un rameur classifié para-aviron peut ramer uniquement dans une classe supérieure. (ex : un équipage composé d'un PR1 et d'un PR2 se verra appliqué la compensation d'un équipage PR2).

### Épreuves avec temps compensés

Voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- |            |        |            |  |
|------------|--------|------------|--|
| • Samedi   | 09 mai | matin      | séries qualificatives senior                             |
|            |        |            | séries para-aviron                                       |
| • Dimanche | 10 mai | après-midi | demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C senior |
|            |        | après-midi | finales D et C, senior                                   |
|            |        |            | finales para-aviron                                      |
|            |        |            | finales B et A senior                                    |

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – [regates.maconnaises@free.fr](mailto:regates.maconnaises@free.fr) ou [C71003@ffaviron.fr](mailto:C71003@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER U17, U19, SENIOR,

## ET ET CRITÉRIUM MER AVIRON PARTAGE

### CHAMPIONNAT NATIONAL MASTER



VENDREDI 15 ET SAMEDI 16 MAI 2026

MARSEILLE

#### 1. CALENDRIER

• Lundi	1 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a>
• Mardi	05 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Vendredi	08 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a>
• Jeudi	14 mai	09h00	confirmation des engagements
		18h00	réunion d'information obligatoire pour les délégués et chefs de bord (équipiers référents)

#### 2. ÉPREUVES

##### AVIRON PARTAGE – distance de course : 6 km – Critérium

- 1 SH2x HV PR3<sup>A</sup> 2 rameuses et/ou rameurs en couple Para valide dont 1 PR3 et 1 guide  
2 SH2x HV PR3-ID<sup>A</sup> 2 rameuses et/ou rameurs en couple Para valide adapté dont 1 PR3-ID et 1 valide  
3 SM2x AP 1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH , ALD ou classifié et pouvant utiliser un siège mobile

##### SÉNIOR – distance de course : 6 km

- 4 SM2x 1 rameuse et 1 rameur en couple  
5 SM4+ 2 rameuses et 2 rameurs en pointe avec barreur  
6 SM4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur  
7 SH4x+ 4 rameurs en couple avec barreur  
8 SH2x 2 rameurs en couple  
9 SH1x 1 rameur en couple  
10 SF4x+ 4 rameuses en couple avec barreur  
11 SF2x 2 rameuses en couple  
12 SF1x 1 rameuse en couple

##### MASTER – distance de course : 6 km

- 13 M40H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur  
14 M40H2x 2 rameurs en couple  
15 M40H1x 1 rameur en couple  
16 M40F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur  
17 M40F2x 2 rameuses en couple  
18 M40F1x 1 rameuse en couple  
19 M40M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple  
20 M40M4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur

##### U19 – distance de course : 6 km

- 21 U19H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur  
22 U19F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur  
23 U19M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur  
24 U19M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple

##### U17 – distance de course : 6 km

- 25 U17H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur  
26 U17F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur  
27 U17M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

#### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

##### Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameuses et rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

##### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur [intranet.ffaviron.fr](#).

##### Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

##### Classements

Les classements se font par épreuve et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple: plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

#### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

##### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

##### Participation

Pour participer à la course SM2x AP, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr) et être en capacité d'utiliser un siège mobile.

#### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés. L'organisateur prévoit un écart de 30 à 40min entre les courses d'une même catégorie.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Des manches qualificatives, des finales directes et des finales de classement pourront être organisées en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves U17 et U19, tout comme les épreuves séniors et masters, seront disputées au sein d'une même course jusqu'à 15 bateaux engagés au total. Un moyen d'identification des équipages U17 et master sera fourni par la FFA quand les épreuves sont regroupées. Si ces courses doivent être dissociées, l'une des épreuves prendra le départ 10 à 20 min après l'horaire de la première épreuve.

- Vendredi 15 mai matin séries qualificatives si nécessaires et entraînement
- Vendredi 15 mai après-midi finales épreuves mixtes
- Samedi 16 mai matin finales épreuves femmes
- Samedi 16 mai après-midi finales épreuves hommes

#### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

CD13 – 15, place de la Joliette 13002 MARSEILLE – Tél. ?? ?? ?? ?? ?? – [CD13@ffaviron.fr](mailto:CD13@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS NATIONAUX SPRINT U19, U23, SENIOR, MASTER ET PARA-AVIRON

SAMEDI 06 ET DIMANCHE 07 JUIN 2026

## 1. CALENDRIER

- |            |         |  |
|------------|---------|--|
| • Lundi    | 11 mai  | 08h00 ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a>                        |
| • Mardi    | 26 mai  | 14h00 clôture des inscriptions   |
|            |         | 17h00 consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>                              |
| • Vendredi | 29 mai  | 17h00 consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a>                        |
| • Vendredi | 05 juin | 18h00 réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves) |

## 2. ÉPREUVES

SPRINT – distance de course : 500 m

Samedi matin		Dimanche matin
1	U19F1x	1 rameuse en couple
2	U19H2-	2 rameurs en pointe
3	U19F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
4	U19H2x	2 rameurs en couple
5	M40H2x	2 rameurs en couple
6	M40F4x	4 rameuses en couple
7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
8	SF8+	8 rameuses en pointe
9	SF4x	4 rameuses en couple
10	SH1x	1 rameur en couple
11	SF1x PR1	1 rameuse en couple classifiée PR1 -
12	SH1x PR1	1 rameur en couple -classifié PR1
13	SF1x PR2	1 rameuse en couple classifiée PR2
14	SH1x PR2	1 rameur en couple classifié PR2
15	SF1x PR3	1 rameuse en couple classifiée PR3
		« pointe et couple » et « pointe »
16	SH1x PR3	1 rameur en couple classifié PR3
		« pointe et couple » et « pointe »
Samedi après-midi		Dimanche après-midi
17	U19H4x	4 rameurs en couple
18	U19H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
19	U19F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
20	U19F2x	2 rameuses en couple
21	M40F2x	2 rameuses en couple
22	M40H4x	4 rameurs en couple
23	SF1x	1 rameuse en couple
24	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
25	SH4x	4 rameurs en couple
26	SH2x	2 rameurs en couple

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Les rameuses et rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par chaque club.

## 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Participation

Les rameurs peuvent participer aux épreuves en 1x du samedi et aux épreuves en 2x le dimanche.

Les épreuves du dimanche en 2x sont ouvertes aux équipages homogènes et mixtes de clubs composés en totalité de rameurs classifiés.

Les rameurs PR3 classifiés en pointe sont autorisés à participer aux épreuves en 1x et 2x.

Rappel, un rameur Para classifié peut ramer uniquement dans une classe supérieure. (ex : un équipage composé d'un PR1 et d'un PR2 se verra appliqué la compensation d'un équipage PR2).

En fonction du nombre d'engagés, la DTN proposera des regroupements d'épreuve afin de favoriser l'attractivité et la densité des courses.

### . Épreuves avec temps compensés

Voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

### Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le **vendredi 5 juin** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

## 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. Des finales C pour les épreuves à plus de 24 partants peuvent être organisées en fonction de la grille horaire.

- matin et après-midi      séries qualificatives puis finales B et A

## 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Aviron Club de Bourges – Tél. 02 48 67 94 46 – [C18001@ffaviron.fr](mailto:C18001@ffaviron.fr) – [www.aviron-bourges.org](http://www.aviron-bourges.org)

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE

## CRITÉRIUM ET AVIRON PARTAGÉ JEUNE

**ENTRE LE SAMEDI 30 MAI ET LE DIMANCHE 14 JUIN 2026**

### 1. CALENDRIER

- Le mardi qui suit le championnat de ligue      date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

### 2. ÉPREUVES

#### JEUNE – distance de course : 1 000 m

1	J13F1x	1 rameuse en couple
2	J13H1x	1 rameur en couple
3	J14F1x	1 rameuse en couple
4	J14H1x	1 rameur en couple
5	J14F2x	2 rameuses en couple
6	J14H2x	2 rameurs en couple

#### Aviron Partagé – distance de course : 1 000 m – Critérium

7	J14M2x AP	1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH, ALD ou classifié
---	-----------	---

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

<sup>▲</sup> Epreuves Critérium, hors Championnats

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

#### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

#### Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: [Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières](#)
- Zone Nord-Ouest: [Léry - Poses](#)
- Zone Sud-Est: [Vichy](#)
- Zone Sud-Ouest: [Brive-la-Gaillarde](#)

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages de l'épreuve U15 Aviron Partagé

Un des deux rameurs doit fournir une attestation ALD, MDPH ou être classifié l'autre doit être valide.

Les U15 aviron partagé doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Si dans l'épreuve Aviron Partagé, 4 équipages Para-Valides et 4 équipages ALD/MDPH seraient engagés, des classements séparés seront mis en place.

#### Épreuves avec temps compensés

Voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

### 5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

### 6. CONTACT

- Zone Nord-Est: Coordonnateur: Léo RONCHARD
- Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET
- Zone Sud-Est: Coordonnateur: Régis BOREL
- Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Anthony PERROT

- Référent technique: Charlotte CULTY
- Référent technique: Alexandre HUSS
- Référent technique: Frédéric PERRIER
- Référent technique: Yann VIDALINC

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX QUALIFICATIFS U17

## CRITÉRIUM ET AVIRON PARTAGÉ U17

**SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN 2026**

### 1. CALENDRIER

- |         |                |       |   |
|---------|----------------|-------|---|
| • Lundi | <b>18 mai</b>  | 08h00 | ouverture des inscriptions sur <a href="http://intranet.ffaviron.fr">intranet.ffaviron.fr</a> |
| • Mardi | <b>02 juin</b> | 14h00 | clôture des inscriptions  |
|         |                | 17h00 | consultation des inscriptions sur <a href="http://ffaviron.fr">ffaviron.fr</a>                |

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

### 2. ÉPREUVES

#### U17 – distance de course: 1 500 m

1	U17H2x	2 rameurs en couple
2	U17H1x	1 rameur en couple
3	U17H4x	4 rameurs en couple
4	U17H4+	4 rameurs en pointe avec barreur
5	U17H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
6	U17H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	U17F2x	2 rameuses en couple
8	U17F1x	1 rameuse en couple
9	U17F4x	4 rameuses en couple

#### 10 U17F4+

11	U17F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
12	U17F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	U17M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

#### Aviron partagé U17 – distance de course: 1 500 m

14	U17M2x AP	1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH , ALD ou classifié
----	-----------	--

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Brevets de rameur et barreur

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux U17, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

#### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr) par chaque club.

#### Engagements au championnat de France U17

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux:

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 17 juin 16h00**.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

#### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France U17 sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: [Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières](#)
- Zone Nord-Ouest: [Léry Poses](#)
- Zone Sud-Est: [Vichy](#)
- Zone Sud-Ouest: [Brive-la-Gaillarde](#)

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages des épreuves U17 Aviron Partagé

Un des deux rameurs doit fournir une attestation ALD, MDPH ou être classifié, l'autre doit être valide.

Les U17 aviron partagé doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Si dans l'épreuve Aviron Partagé, 4 équipages Para-Valides et 4 équipages ALD/MDPH seraient engagés, des classements séparés seront mis en place.

#### Épreuves avec temps compensés

voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

### 5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

### 6. CONTACTS COORDINATEURS

- Zone Nord-Est: **Sportif**: Léo RONCHARD
- Zone Nord-Ouest: **Sportif**: Jacky BLOQUET
- Zone Sud-Est: **Sportif**: Régis BOREL
- Zone Sud-Ouest: **Sportif**: Anthony PERROT

- Technique: Charlotte CULTY
- Technique: Alexandre HUSS
- Technique: Frédéric PERRIER
- Technique: Yann VIDALINC

- Arbitre:
- Arbitre:
- Arbitre:
- Arbitre:

# CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

## CRITÉRIUM ET AVIRON PARTAGÉ JEUNE

**VENDREDI 03 JUILLET AU DIMANCHE 05 JUILLET 2026**

**LIBOURNE**

### 1. CALENDRIER

- |            |            |   |
|------------|------------|---|
| • Lundi    | 02 juin    | 08h00 ouverture des inscriptions sur <a href="http://intranet.ffaviron.fr">intranet.ffaviron.fr</a> |
| • Mardi    | 23 juin    | 14h00 clôture des inscriptions  |
|            |            | 17h00 consultation des inscriptions sur <a href="http://ffaviron.fr">ffaviron.fr</a>                |
| • Vendredi | 26 juin    | 17h00 consultation de l'ordre des départs sur <a href="http://ffaviron.fr">ffaviron.fr</a>          |
| • Jeudi    | 02 juillet | 18h00 réunion des délégués  |

### 2. ÉPREUVES

#### JEUNE – distance de course : 1 000 m

1 U15F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
2 U15F8x+	8 rameuses en couple avec barreur
3 U15H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
4 U15H8x+	8 rameurs en couple avec barreur

5 U15M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple

6 U15M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

#### Aviron Partagé – distance de course : 1 000 m – Critérium

7 U15M2x AP 1 rameuse et 1 rameurs en couple  
dont 1 ayant une attestation  
MDPH, ALD ou classifié

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Brevets de rameur et barreur

Pour pouvoir participer au championnat national jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement des championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

75 % des rameurs composant un équipage U15 doivent avoir participé aux championnats de ligue jeune.

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr) par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

L'engagement en deux de couple mixte est limité à un équipage par club

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Equipages de l'épreuve U15 Aviron Partagé

Un des deux rameurs doit fournir une attestation ALD, MDPH ou classifiés, l'autre doit être valide.

Les U15 aviron partagé doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Si dans l'épreuve Aviron Partagé, 4 équipages Para-Valides et 4 équipages ALD/MDPH seraient engagés, des classements séparés seront mis en place.

#### Epreuves avec temps compensés

voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 03 juillet      après-midi      séries U15
- Samedi 04 juillet      après-midi      demi-finales U15
- Dimanche 05 juillet      après-midi      finales U15

### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne – Tél. 05 57 51 25 97 – [C33042@ffaviron.fr](mailto:C33042@ffaviron.fr) – [www.cnlibourne.fr](http://www.cnlibourne.fr)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE U17

## CRITÉRIUM ET AVIRON PARTAGÉ U17

**VENDREDI 03 JUILLET AU DIMANCHE 05 JUILLET 2026**

**LIBOURNE**

### 1. CALENDRIER

- Mardi 23 juin 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 26 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 02 juillet 18h00 réunion des délégués

### 2. ÉPREUVES

<b>U17 – distance de course: 1 500 m</b>			10	U17F4x	4 rameuses en couple
1	U17H2x	2 rameurs en couple	11	U17F4+	4 rameuses en pointe avec barreur
2	U17H1x	1 rameur en couple	12	U17F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
3	U17H4x	4 rameurs en couple	13	U17F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
4	U17H4+	4 rameurs en pointe avec barreur			
5	U17H2-	2 rameurs en pointe sans barreur			
6	U17H8+	8 rameurs en pointe avec barreur			
7	U17M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple			
8	U17F2x	2 rameuses en couple			
9	U17F1x	1 rameuse en couple			

<b>Aviron partagé U17 – distance de course: 1 500 m –</b>		
	14	U17M2x AP

1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH, ALD ou classifié

△ Epreuves Critérium, hors Championnats de France

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Brevets de rameur et barreur

Pour pouvoir participer au championnat de France U17, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

#### Engagements

Les engagements sont fait automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages des épreuves U17 Aviron Partagé

Un des deux rameurs doit fournir une attestation ALD, MDPH ou classifiés l'autre doit être valide.

Les U17 aviron partagé doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Si dans l'épreuve Aviron Partagé, 4 équipages Para-Valides et 4 équipages ALD/MDPH seraient engagés, des classements séparés seront mis en place.

#### Épreuves avec temps compensés

voir réglementation aviron et handicaps, page 6, article 5: Compétitions

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés. et de la date du brevet des collèges.

- Vendredi 03 juillet matin séries U17
- Samedi 04 juillet matin demi-finales U17
- Dimanche 05 juillet matin finales U17

### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne – Tél. 05 57 51 25 97 – [C33042@ffaviron.fr](mailto:C33042@ffaviron.fr) – [www.cnlibourne.fr](http://www.cnlibourne.fr)

# CHAMPIONNAT NATIONAL MASTER

## CRITÉRIUM ET AVIRON PARTAGÉ MASTER



VENDREDI 10 AU DIMANCHE 12 JUILLET 2026

VICHY

### 1. CALENDRIER

- |            |            |       |   |
|------------|------------|-------|---|
| • Lundi    | 08 juin    | 08h00 | ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a> |
| • Mardi    | 30 juin    | 14h00 | clôture des inscriptions  |
|            |            | 17h00 | consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>       |
| • Vendredi | 03 juillet | 17h00 | consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a> |
| • Vendredi | 10 juillet | 10h00 | réunion des délégués  |

### 2. ÉPREUVES

MASTER – distance de course: 1 000 m

#### Vendredi après-midi

1 MBH1x	1 rameur en couple	B
2 MCH1x	1 rameur en couple	C
3 MDH1x	1 rameur en couple	D
4 MBF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	B
5 MDF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	D
6 MEH1x	1 rameur en couple	E
7 MAF2x	2 rameuses en couple	A
8 MBF2x	2 rameuses en couple	B
9 MCF2x	2 rameuses en couple	C
10 MDF2x	2 rameuses en couple	D
11 MEH2x	2 rameurs en couple	E
12 MFH2x	2 rameur en couple	F
13 MGH2x	2 rameurs en couple	G
14 MFF4x	4 rameuses en couple	F
15 MBH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	B
16 MDH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	D

#### Samedi matin

17 MBF1x	1 rameuse en couple	B
18 MCF1x	1 rameuse en couple	C
19 MDF1x	1 rameuse en couple	D
20 MEF1x	1 rameuse en couple	E
21 MAH2x	2 rameurs en couple	A
22 MBH2x	2 rameurs en couple	B
23 MCH2x	2 rameurs en couple	C
24 MDH2x	2 rameurs en couple	D
25 MAF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	A
26 MEF4x	4 rameuses en couple	E
27 MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	C
28 MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	E

#### Samedi après-midi

29 MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	E
30 MGH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	G
31 MEF2x	2 rameuses en couple	E
32 MFF2x	2 rameuses en couple	F
33 MGF2x	2 rameuses en couple	G
34 MCH4x	4 rameurs en couple	C
35 MDH4x	4 rameurs en couple	D
36 MFH4x	4 rameurs en couple	F
37 MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	C
38 MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	C
39 MEM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	E
40 MGM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	G
41 MBM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	B
42 MDM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	D
43 MHM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	H
44 MAM2x AP	1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH , ALD ou classifié	A

#### Dimanche matin

45 MDH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	D
46 MAH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	A
47 MFF1x	1 rameuse en couple	F
48 MHF1x	1 rameuse en couple	H
49 MFH1x	1 rameur en couple	F
50 MHH1x	1 rameur en couple	H
51 MCF4x	4 rameuses en couple	C
52 MDF4x	4 rameuses en couple	D
53 MAM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	A
54 MCM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	C
55 MFM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	F
56 MDM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur	D

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2026. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

#### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par chaque club.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

#### Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

#### Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

### 4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

#### Participation

Pour participer à la course MAM2x AP, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

### 5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 27 juin      après-midi      séries qualificatives puis finales B et A
- Samedi 28 juin      matin      séries qualificatives puis finales B et A
- après-midi      séries qualificatives puis finales B et A
- Dimanche 29 juin      matin      séries qualificatives puis finales B et A

### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club d'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – [C03003@ffaviron.fr](mailto:C03003@ffaviron.fr) – [www.clubavironvichy.asso.fr](http://www.clubavironvichy.asso.fr)

#### Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A: âge minimum 27 ans;
- B: âge moyen 36 ans ou plus;
- C: âge moyen 43 ans ou plus;
- D: âge moyen 50 ans ou plus;
- E: âge moyen 55 ans ou plus;
- F: âge moyen 60 ans ou plus;
- G: âge moyen 65 ans ou plus;
- H: âge moyen 70 ans ou plus

# CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL DE BEACH ROWING SPRINT

**U19, SENIOR**

**ET CRITÉRIUM U17, U19, SENIOR ET MASTER**



**VENDREDI 04 AU DIMANCHE 06 SEPTEMBRE 2026**

**LA SEYNE-SUR-MER**

## 1. CALENDRIER

- |            |                        |       |   |
|------------|------------------------|-------|---|
| • Lundi    | 27 juillet             | 08h00 | ouverture des inscriptions sur <a href="http://intranet.ffaviron.fr">intranet.ffaviron.fr</a> |
| • Mardi    | 18 / 25 août           | 14h00 | clôture des inscriptions  |
|            |                        | 17h00 | consultation des inscriptions sur <a href="http://ffaviron.fr">ffaviron.fr</a>                |
| • Vendredi | 21 / 28 août           | 17h00 | consultation de l'ordre des départs sur <a href="http://ffaviron.fr">ffaviron.fr</a>          |
| • Jeudi    | 27 août / 03 septembre | 18h00 | réunion d'information obligatoire des délégués pour toutes les épreuves                       |

## 2. ÉPREUVES

### SÉNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour

- |   |       |   |
|---|-------|---|
| 1 | SF1x  | 1 rameuse en couple   |
| 2 | SH1x  | 1 rameur en couple  |
| 3 | SM2x  | 1 rameuse et 1 rameur en couple <sup>Δ</sup>                |
| 4 | SM4x+ | 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur <sup>Δ</sup> |

### U19 – distance de course : 600 m en aller et retour

- |   |         |   |
|---|---------|---|
| 6 | U19F1x  | 1 rameuse en couple   |
| 7 | U19H1x  | 1 rameur en couple  |
| 8 | U19M2x  | 1 rameuse et 1 rameur en couple <sup>Δ</sup>                |
| 9 | U19M4x+ | 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur <sup>Δ</sup> |

### MASTER – distance de course : 600 m en aller et retour

- |   |        |  |
|---|--------|--|
| 5 | M40M2x | 1 rameuse et 1 rameur en couple <sup>Δ</sup> |
|---|--------|--|

### U17 – distance de course : 600 m en aller et retour

- |    |         |   |
|----|---------|---|
| 10 | U17M2x  | 1 rameuse et 1 rameur en couple <sup>Δ</sup>                |
| 11 | U17M4x+ | 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur <sup>Δ</sup> |

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats de France

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les championnats de France U19 et senior de Beach Rowing Sprint sont ouverts aux équipages homogènes de clubs et aux équipages mixtes de clubs.

Les critériums U17, U19, Senior et Master sont ouverts à la fois aux équipages homogènes de clubs et aux équipages mixtes de clubs.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr) par chaque club.

Les rameurs séniors peuvent doubler.

### Matériel

La FFA conventionne avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux afin que les embarcations mises à disposition, moyennant une participation financière, soient identiques par catégorie.

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des paires d'avirons seront louées par la FFA à hauteur de 30 euros par journée.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours. Elles seront communiquées sur la page fédérale du Championnat de France après les inscriptions.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

- |            |         |            |  |
|------------|---------|------------|--|
| • Vendredi | 28 août | matin      | parcours contre la montre SF1x, SH1x, U19M2x et U17M2x<br>repêchages et/ou huitième de finales SF1x, SH1x, U19M2x et U17M2x<br>phases finales SF1x, SH1x, U19M2x et U17M2x       |
| • Samedi   | 29 août | après-midi | parcours contre la montre SM2x, M40M2x, U19F1x et U19H1x<br>repêchages et/ou huitième de finales SM2x, M40M2x, U19F1x et U19H1x<br>phases finales SM2x, M40M2x, U19F1x et U19H1x |
| • dimanche | 30 août | matin      | parcours contre la montre SM4x+, U17M4x+ et U19M4x+<br>repêchages et/ou huitième de finales SM4x+, U17M4x+ et U19M4x+<br>phases finales SM4x+, U17M4x+ et U19M4x+                |
|            |         | après-midi |  |

## 5. CONTACT

Aviron Seynois – Base Nautique avenue de la jetée 83500 LA SEYNE SUR MER – Tél. 07 69 36 49 76 – [C83012@ffaviron.fr](mailto:C83012@ffaviron.fr)

# COUPE DE FRANCE CNR DES REGIONS

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

## 1. CALENDRIER

- |            |              |       |   |
|------------|--------------|-------|---|
| • Lundi    | 28 septembre | 08h00 | ouverture des inscriptions sur <a href="#">intranet.ffaviron.fr</a> |
| • Mardi    | 20 octobre   | 14h00 | clôture des inscriptions  |
|            |              | 17h00 | consultation des inscriptions sur <a href="#">ffaviron.fr</a>       |
| • Jeudi    | 22 octobre   | 17h00 | consultation de l'ordre des départs sur <a href="#">ffaviron.fr</a> |
| • Vendredi | 23 octobre   | 18h00 | réunion des délégués des ligues                                     |

## 2. ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi – distance de course : 1 500 m ou 2 000 m			Dimanche – distance de course : 500 m		
1	U17H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	16	U17H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
2	U17F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	17	U17F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
3	U17H4x	4 rameurs en couple	18	U17H4x	4 rameurs en couple
4	U17F4x	4 rameuses en couple	19	U17F4x	4 rameuses en couple
5	U17M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	20	U17M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	U19H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	21	U19H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	U19F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	22	U19F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
8	U19H4x	4 rameurs en couple	23	U19H4x	4 rameurs en couple
9	U19F4x	4 rameuses en couple	24	U19F4x	4 rameuses en couple
10	U19M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	25	U19M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
11	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	26	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	27	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	SH4x	4 rameurs en couple	28	SH4x	4 rameurs en couple
14	SF4x	4 rameuses en couple	29	SF4x	4 rameuses en couple
15	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	30	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

La coupe de France CNR des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours.

Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue.

Le dimanche, l'enchaînement des séries et des finales s'effectue sans débarquer.

Pesée unique pour les barreuses et barreurs le samedi matin entre 2h et 1h avant chaque course.

### Équipe

La constitution des équipes de ligue est libre. Les ligues peuvent présenter des équipages dans les épreuves qu'elles veulent.

Une ligue peut engager plusieurs équipages dans une même épreuve, dans ce cas, seul l'équipage le mieux placé marque des points dans le classement des ligues. Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligues.

### Engagements

La licence prise en compte est celle de la saison 2026.

Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](#) par chaque ligue.

Des changements seront autorisés jusqu'à la réunion des délégués. Dans la mesure du possible et pour faciliter le traitement, nous vous invitons à communiquer ces changements dès qu'ils sont arrêtés à l'adresse [championnats@ffaviron.fr](mailto:championnats@ffaviron.fr)

### Classements

**Classement par épreuves :** un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.

**Classement général :** à déterminer

## 4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club d'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – [C03003@ffaviron.fr](mailto:C03003@ffaviron.fr) – [www.clubavironvichy.asso.fr](http://www.clubavironvichy.asso.fr)



## COUPE DE FRANCE CNR

### Système de qualification

Samedi	Séries qualificatives avec classement au temps	• les 6 meilleurs temps des séries en finale A, les 6 meilleurs temps suivants (de 7 à 12) en finales B, les 6 meilleurs temps suivants (de 13 à 18) en finales C, etc.
Dimanche	Séries qualificatives	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 6 qualifiés en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les 6 meilleurs temps suivants en finale C, etc.

Finale B à partir de 8 partants, Finale C à partir de 14 partants

Il sera possible de faire en fonction du bassin :

- Pour les courses à 7 partants : 2 séries et finale A à 7
- Pour les courses à 13 partants : 3 séries, finale A à 7 et finale B à 6.
- ...

# MAIF AVIRON INDOOR

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR UNIVERSITAIRE FFSU

**JEUDI 29 JANVIER 2026**

**STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

### 1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSU: [www.sport-u.com/aviron](http://www.sport-u.com/aviron)

#### Participation

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)

#### Engagements

Les engagements sont faits par la FFSU.

#### Classements

Un classement est établi par la FFSU.

### 2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

### 3. CONTACT

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr) – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR SCOLAIRE UNSS

**VENDREDI 30 JANVIER 2026**

**STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

### 1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de l'UNSS: [www.unss.org/nautique](http://www.unss.org/nautique) et le site de l'aviron scolaire: <https://scolaire.ffaviron.fr/>

#### Engagements

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements sur le serveur **OPUSS** en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

#### Classements

Un classement est établi par l'UNSS.

### 2. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

Consultez la réglementation de l'UNSS : <https://www.unss.org/sport-partage>

### 3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

### 4. CONTACT

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr) – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

# RENCONTRE NATIONALE AVIRON INDOOR UGSEL

**VENDREDI 30 JANVIER 2026**

**STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

### 1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de l'UGSEL: [www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf](http://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf) et le site de l'aviron scolaire: <https://scolaire.ffaviron.fr/>

#### Participation

Chaque participant doit être licencié à l'UGSEL.

#### Engagements

Les engagements se font sur le serveur **Usport** auprès de l'UGSEL, via les services régionaux.

#### Classements

Un classement est établi par l'UGSEL sur l'addition des deux temps réalisés au relais et au 1 000 m.

### 2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

### 3. CONTACT

Information sur le site de l'UGSEL: [www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron](http://www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron)

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr) – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

# MAIF AVIRON INDOOR

# CHAMPIONNATS DE FRANCE INDOOR AVIRON-ADAPTÉ FFSA FF AIRON

VENDREDI 30 JANVIER ET SAMEDI 31 JANVIER 2026

STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS

## 1. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m			Épreuves individuelles sprint – 500 m		
U16-U18F PR3-ID BC	femme U16 - U18	BC	U16-U18F PR3-ID BC	femme U16 - U18	BC
U16-U18H PR3-ID BC	homme U16 - U18	BC	U16-U18H PR3-ID BC	homme U16 - U18	BC
SF PR3-ID BC	femme adulte	BC	SF PR3-ID BC	femme adulte	BC
SH PR3-ID BC	homme adulte	BC	SH PR3-ID BC	homme adulte	BC
U16-U18F PR3-ID CD	femme U16 - U18	CD	U16-U18F PR3-ID CD	femme U16 - U18	CD
U16-U18H PR3-ID CD	homme U16 - U18	CD	U16-U18H PR3-ID CD	homme U16 - U18	CD
SF PR3-ID CD	femme adulte	CD	SF PR3-ID CD	femme adulte	CD
SH PR3-ID CD	homme adulte	CD	SH PR3-ID CD	homme adulte	CD
U16-U18F PR3-ID DE	femme U16 - U18	DE	U16-U18F PR3-ID DE	femme U16 - U18	DE
U16-U18H PR3-ID DE	homme U16 - U18	DE	U16-U18H PR3-ID DE	homme U16 - U18	DE
SF PR3-ID DE	femme adulte	DE	SF PR3-ID DE	femme adulte	DE
SH PR3-ID DE	homme adulte	DE	SH PR3-ID DE	homme adulte	DE
Épreuves individuelles sprint – 2 min			Épreuves par équipe de 4 – Relais 4x500 m		
U16-U18F PR3-ID AB	femme U16 - U18	AB	TAHR4 PR3-ID ABC	4 femmes ou hommes dont au moins un AB	
U16-U18H PR3-ID AB	homme U16 - U18	AB	TAHR4 PR3-ID BCD	4 femmes ou hommes dont au moins un BC	
SF PR3-ID AB	femme adulte	AB	TAMR4 PR3-ID ABCDE	équipe mixte composé d'au moins 2 femmes	
SH PR3-ID AB	homme adulte	AB			

## 2. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSA: <https://sportadapte.fr/>

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

### Participation

La possession d'une licence FFSA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire.

Les catégories d'âge sont celles acquises au 1er janvier de l'année en cours.

Les sportifs devront avoir participé aux championnats régionaux indoor.

L'ensemble des épreuves sont ouvertes au Championnat de France pour toutes les classes et toutes les catégories s'il y a :

- au moins 3 personnes engagées (ayant participé à une compétition qualificative ou obtenu une dérogation)

OU

- une personne au moins qui a participé à une compétition qualificative

### Engagements

Les engagements sont à effectuer sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr) pour les rameurs ayant la double licence FFSA-FFA (voir page 7).

Pour les rameurs possédant uniquement une licence FFSA, les engagements sont à envoyer à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr) dans les mêmes délais.

### Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFSA.

### Catégorie d'âges

Pour la saison sportive 2025/2026, les années de naissance des catégories U16-U18 sont les suivantes: 2008, 2009, 2010, 2011.

L'ensemble des relais sont ouverts à toutes les catégories d'âges.

## 3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor: <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

## 4. CONTACT

Pour toute question concernant le règlement FFSA: [emilie.laissus@sportadapte.fr](mailto:emilie.laissus@sportadapte.fr)

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à [maif-aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:maif-aviron-indoor@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS – COLLÈGES ET LYCÉES

## CHAMPIONNATS DE FRANCE FFSU



SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 MAI 2026

PONT-À-MOUSSON

### 1. CALENDRIER

- |                   |       |  |
|-------------------|-------|--|
| • Vendredi 22 mai | 17h00 | réunion des accompagnateurs d'équipes et jeunes coachs des établissements UNSS                       |
| • Vendredi 22 mai | 17h30 | prise en charge des jeunes arbitres UNSS par les responsables de leur suivi UNSS et les arbitres FFA |
|                   | 18h00 | réunion des délégués des établissements FFSU   |

### 2. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### UNSS

Consultez la réglementation de l'UNSS : [www.unss.org/nautique](http://www.unss.org/nautique)

### 3. ENGAGEMENTS

#### UNSS

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

#### FFSU

Consultez la réglementation de la FFSU : [www.sport-u.com/aviron](http://www.sport-u.com/aviron)

#### FFSU

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com).

### 4. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Société Nautique de Pont-à-Mousson – 03 83 81 37 31 – [C54002@ffaviron.fr](mailto:C54002@ffaviron.fr) - <https://www.avironpam.fr>

# CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-AVIRON PARTAGE FFSA

## À DÉTERMINER 2026

## À DÉTERMINER

### 1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSA : <https://sportadapte.fr/>

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages ayant participé aux championnats régionaux FFSA.

L'ensemble des épreuves sont ouvertes au Championnat de France pour toutes les classes et toutes les catégories s'il y a :

- au moins 3 personnes engagées (ayant participé à une compétition qualificative ou obtenu une dérogation)
- OU
- une personne au moins qui a participé à une compétition qualificative

#### Engagements

Les engagements se font par formulaire papier disponible auprès de la FFSA.

#### Catégorie d'âges

Pour la saison sportive 2025/2026, les années de naissance des catégories U16-U18 sont les suivantes : 2008, 2009, 2010, 2011

### 2. CONTACTS

FFSA : [emilie.laissus@sportadapte.fr](mailto:emilie.laissus@sportadapte.fr)

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION



## CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE INDIVIDUEL U19 ET SENIOR ET CRITERIUM U17 INDIVIDUEL

### Système de qualification

- Un parcours contre la montre préliminaire sert à sélectionner les partants dans les séries.
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 partants	parcours contre la montre	• l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale A
de 7 à 17 partants	parcours contre la montre	• les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 2 séries, <b>les autres en Finales C dès 14 partants</b>
	2 séries qualificatives	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B (à partir de 8 partants) • dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A
de 18 à 23 partants	parcours contre la montre	• les 18 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 3 séries, <b>les autres en Finale D dès 20 partants</b>
	3 séries qualificatives	• les 4 premiers en demi-finale, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
24 partants et plus	parcours contre la montre	• les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 4 séries, <b>25<sup>e</sup> à 30<sup>e</sup> en finale E (si plus de 26 partants), 31 à 36 en finale F (si plus de 32 partants), 37 à 42 en finale G (si plus de 38 partants)</b>
	4 séries qualificatives	• les 3 premiers en demi-finale • les 4 <sup>es</sup> et les 2 meilleurs temps des 5 <sup>es</sup> et 6 <sup>es</sup> en finale C, les autres en finale D
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

### Grille de progression

#### Système de 7 à 17 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1	1-PCM 4-PCM 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM		1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 3-S1 3-S2
			FA
			1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 3-S1 3-S2
			FA
			1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 3-S1 3-S2
			FA
S2	2-PCM 3-PCM 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM		4-S1 4-S2 5-S1 5-S2 6-S1 6-S2
			FB
			4-S1 4-S2 5-S1 5-S2 6-S1 6-S2
			FB
			4-S1 4-S2 5-S1 5-S2 6-S1 6-S2
			FB

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

#### Système de 18 à 23 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1	1-PCM 6-PCM 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	1-S1 1-S2 2-S3 3-S1 4-S2 4-S3	1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 3-S1 3-S2
			FA
			1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 3-S1 3-S2
			FA
			1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 3-S1 3-S2
			FA
S2	2-PCM 5-PCM 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	1-S3 2-S1 2-S2 3-S2 3-S3 4-S1	1-S2 2-S1 2-S3 3-S2 4-S1 4-S2
			FB
			1-S2 2-S1 2-S3 3-S2 4-S1 4-S2
			FB
			1-S2 2-S1 2-S3 3-S2 4-S1 4-S2
			FB
S3	3-PCM 4-PCM 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM		5-S1 5-S2 5-S3 6-S1 6-S2 6-S3
			FC
			5-S1 5-S2 5-S3 6-S1 6-S2 6-S3
			FC
			5-S1 5-S2 5-S3 6-S1 6-S2 6-S3
			FC

Remarque: finale C à partir de 14 participants.

#### Système à plus de 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1	1-PCM 8-PCM 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	1-S1 1-S4 2-S2 2-S3 3-S1 3-S4	1-S2 1-S4 2-S1 2-S3 3-S2 3-S4
			FA
			1-S1 1-S4 2-S1 2-S3 3-S2 3-S4
			FA
			1-S1 1-S4 2-S1 2-S3 3-S2 3-S4
			FA
S2	2-PCM 7-PCM 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	1-S2 1-S3 2-S1 2-S4 3-S2 3-S3	1-S1 1-S3 2-S2 2-S4 3-S1 3-S3
			FB
			1-S1 1-S3 2-S2 2-S4 3-S1 3-S3
			FB
			1-S1 1-S3 2-S2 2-S4 3-S1 3-S3
			FB
S3	3-PCM 6-PCM 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM		4-S1 4-S2 4-S3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
			FC
			4-S1 4-S2 4-S3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
			FC
			4-S1 4-S2 4-S3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
			FC
S4	4-PCM 5-PCM 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM		3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S
			FD
			3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S
			FD
			3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S
			FD

Remarque: finale D à partir de 20 partants. finale E à partir de 26 partants, finale F à partir de 32 partants et finale G à partir de 38 partants

#### Exemple de codage

- 1-PCM                    1<sup>er</sup> du parcours contre la montre
- 2-PCM                    2<sup>nd</sup> du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1                    1<sup>er</sup> de la série 1
- 2-S1                    2<sup>nd</sup> de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1            1<sup>er</sup> de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1            2<sup>nd</sup> de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S            1<sup>er</sup> temps des 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> de toutes les séries
- 2T-5&6S            2<sup>nd</sup> temps des 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> de toutes les séries
- ...

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE INDIVIDUEL U19 ET SENIOR ET CRITERIUM U17 INDIVIDUEL

### INCIDENT DE PARCOURS

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre ou à l'échauffement de celui-ci, le DTN ou son représentant décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France **Elite Individuel**.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés après les dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre. Une modification du système de progression sera effectuée comme suit:

### Système de qualification

plus de 24 partants avec rattrapage d'un ou deux équipages	parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 25 ou 26 (si 1 ou 2 rattrapés) premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 5 séries</li> <li>de 26 ou 27<sup>e</sup> à 30<sup>e</sup> en finale E (si plus de 26 partants), 31 à 36 en finale F (si plus de 32 partants), 37 à 42 en finale G (si plus de 38 partants)</li> </ul>
	5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> en demi-finale</li> <li>les 6 meilleurs temps suivants des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> en finale C</li> <li>les 6 derniers temps suivants des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> et les 4 meilleurs temps des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> en finale D</li> <li>les 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> sont redistribués en Finale E</li> </ul>
	2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 3 premiers en finale A, les autres en finale B</li> </ul>

### Grille de progression

Système à plus de 24 partants en cas de rattrapage d'un ou deux équipages suite à un incident lors du parcours contre la montre

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1	DF A/B1	1-S1	1-S1
		1-S3	1-DF A/B1
		1-S5	1-DF A/B2
		2-S2	2-DF A/B1
		2-S4	2-DF A/B2
S2	DF A/B2	2-S4	3-DF A/B1
		2T-RS	3-DF A/B2
		1-S2	4-DF A/B1
		1-S4	4-DF A/B2
		2-S1	5-DF A/B1
S3		2-S3	5-DF A/B2
		2-S5	6-DF A/B1
		1T-RS	6-DF A/B2
			3T-RS
S4			4T-RS
			5T-RS
			6T-RS
			7T-RS
			8-RS
S5			9T-RS
			10T-RS
			11T-RS
			12T-RS
			13T-RS
			14T-RS

### Exemple de codage

- 1-PCM            1<sup>er</sup> du parcours contre la montre
- 2-PCM            2<sup>e</sup> du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1            1<sup>er</sup> de la série 1
- 2-S1            2<sup>e</sup> de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1      1<sup>er</sup> de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1      2<sup>e</sup> de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S        1<sup>er</sup> temps des 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> de toutes les séries
- 2T-5&6S        2<sup>e</sup> temps des 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> de toutes les séries
- ...

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## CHAMPIONNAT NATIONAL SPRINT ET CHAMPIONNAT DE NATIONAL MASTER

### Système de qualification

de 1 à 6 partants	finale directe	• finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 3 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
plus de 24 partants	x séries qualificatives	• les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les autres en finales de classement

### Grille de progression

#### Système de 7 à 12 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
S1	FA
3	1T-RS
4	2T-RS
5	3T-RS
6	4T-RS
1	5T-RS
2	6T-RS
S2	FB
3	7T-RS
4	8T-RS
5	9T-RS
6	10T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

#### Système de 13 à 18 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
S1	FA
3	1-S3
4	1T-RS
5	2T-RS
6	3T-RS
1	4T-RS
2	5T-RS
S2	FB
3	6T-RS
4	7T-RS
5	8T-RS
6	9T-RS
1	
2	
S3	
3	
4	
5	
6	

Remarque: finale C à partir de 14 partants (championnat national sprint uniquement).

#### Système de 19 à 24 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
S1	FA
3	1-S3
4	1-S4
5	1T-RS
6	2T-RS
1	3T-RS
2	4T-RS
S2	FB
3	5T-RS
4	6T-RS
5	7T-RS
6	8T-RS
1	
2	
S3	
3	
4	
5	
6	
1	
2	
S4	
3	
4	
5	
6	

#### Système à plus de 24 partants

Séries	Finales
1	1T-S
2	2T-S
S1	FA
3	3T-S
4	4T-S
5	5T-S
6	6T-S
1	7T-S
2	8T-S
S2	FB
3	9T-S
4	10T-S
5	11T-S
6	12T-S
1	
2	
S3	
3	
4	
5	
6	
1	
2	
S4	
3	
4	
5	
6	
1	
2	
S...	
3	
4	
5	
6	

#### Exemple de codage

- 1-S1            1<sup>er</sup> de la série 1
- 2-S1            2<sup>e</sup> de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1     1<sup>er</sup> de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1     2<sup>e</sup> de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS           1<sup>er</sup> temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS           2<sup>e</sup> temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...
- 1T-S            1<sup>er</sup> temps de toutes les séries
- 2T-S            2<sup>e</sup> temps de toutes les séries
- ...



## CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

### Système de qualification

de 1 à 30 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 31 à 40 partants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers en finale A, les autres en finale B
de 41 à 60 partants	2 séries qualificatives	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

### Système de qualification et Grille de progression

#### Système à 3 partants

parcours contre la montre	• le meilleur temps en finale A • les 2 autres en repêchage
1 repêchage	• le premier en finale A

PCM	Repêchage	Finales
1	R1 2T-PCM 3T-PCM	FA 1T-PCM 1-R1
2		
3		

#### Système à 4 partants

parcours contre la montre	• le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Demi-finales	Finales
1	DF1 1T-PCM	1-DF1
2	4T-PCM	FA 1-DF2
3	DF2 2T-PCM	FB 2-DF1
4	3T-PCM	2-DF2

#### Système à 5 partants

parcours contre la montre	• les 3 meilleurs temps en demi-finale • les 2 autres en repêchage
1 repêchage	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	4T-PCM	DF1 1T-PCM	1-DF1
2	5T-PCM	1-R1	FA 1-DF2
3			
4		DF2 2T-PCM 3T-PCM	FB 2-DF1 2-DF2
5			

#### Système à 6 partants

parcours contre la montre	• les 2 meilleurs temps en demi-finale • les 4 autres en repêchage
2 repêchages	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	4T-PCM	DF1 1T-PCM	1-DF1
2	5T-PCM	1-R1	FA 1-DF2
3	3T-PCM	DF2 2T-PCM	FB 2-DF1
4	6T-PCM	1-R2	2-DF2
5			
6			

#### Système à 7 partants

parcours contre la montre	• le meilleur temps en demi-finale • les 6 autres en repêchage
3 repêchages	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM	DF1 1T-PCM 1-R1	1-DF1
2	5T-PCM		FA 1-DF2
3	R2 2T-PCM	DF2 1-R2	2-DF1
4	7T-PCM		FB 2-DF2
5	R3 3T-PCM		
6	6T-PCM		
7			

#### Système à 8 partants

parcours contre la montre	• le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les quarts de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	QF1 1T-PCM	DF1 1-QF1 1-QF2	1-DF1 1-DF2
2	8T-PCM		
3	QF2 4T-PCM	DF2 1-QF3 1-QF4	2-DF1 2-DF2
4	5T-PCM		
5	2T-PCM		
6	QF3 7T-PCM		
7	3T-PCM		
8	6T-PCM		

#### Système à 9 partants

parcours contre la montre	• les 7 meilleurs temps en quart de finale • les 2 autres en repêchage
1 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 8T-PCM	QF1 1T-PCM 1-R1	DF1 1-QF1 1-QF2	1-DF1 1-DF2
2	9T-PCM			
3		QF2 4T-PCM 5T-PCM	DF2 1-QF3 1-QF4	2-DF1 2-DF2
4				
5		QF3 2T-PCM 7T-PCM		
6				
7		QF4 3T-PCM 6T-PCM		
8				
9				

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## Système à 10 partants

parcours contre la montre	• les 6 meilleurs temps en quart de finale • les 4 autres en repêchage
2 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	7T-PCM 10T-PCM	QF1 1-R2	1-QF1 1-QF2
2	R2	8T-PCM 9T-PCM	QF2	DF2 1-QF3 1-QF4
3				FA 1-DF1 1-DF2
4				FB 2-DF1 2-DF2
5				
6				
7				
8				
9				
10				

## Système à 12 partants

parcours contre la montre	• les 4 meilleurs temps en quart de finale • les 8 autres en repêchage
4 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	5T-PCM 12T-PCM	QF1 1-R4	1-QF1 1-QF2
2	R2	6T-PCM 11T-PCM	QF2 1-R1	DF2 1-QF3 1-QF4
3				FA 1-DF1 1-DF2
4				FB 2-DF1 2-DF2
5	R3	7T-PCM 10T-PCM	QF3 1-R3	
6				
7	R4	8T-PCM 9T-PCM	QF4 1-R2	
8				
9				
10				
11				
12				

## Système à 11 partants

parcours contre la montre	• les 5 meilleurs temps en quart de finale • les 6 autres en repêchage
3 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	6T-PCM 11T-PCM	QF1 1-R3	DF1 1-QF1 1-QF2
2	R2	7T-PCM 10T-PCM	QF2	DF2 1-QF3 1-QF4
3	R3	8T-PCM 9T-PCM	QF3 1-R2	FA 1-DF1 1-DF2
4				FB 2-DF1 2-DF2
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				

## Système à 13 partants

parcours contre la montre	• les 3 meilleurs temps en quart de finale • les 10 autres en repêchage
5 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	4T-PCM 13T-PCM	QF1 1-R5	DF1 1-QF1 1-QF2
2	R2	5T-PCM 12T-PCM	QF2 1-R2	FA 1-DF1 1-DF2
3	R3	6T-PCM 11T-PCM	QF3 1-R4	FB 2-DF1 2-DF2
4				
5	R4	7T-PCM 10T-PCM	QF4 1-R3	
6				
7	R5	8T-PCM 9T-PCM		
8				
9				
10				
11				
12				
13				

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## Système à 14 partants

parcours contre la montre	• les 2 meilleurs temps en quart de finale • les 12 autres en repêchage
6 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

## Système à 16 partants

parcours contre la montre	• les 16 meilleurs temps en huitième de finale
8 huitièmes de finale	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 3T-PCM 14T-PCM	QF1 1T-PCM 1-R6	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2	R2 4T-PCM 13T-PCM	QF2 2T-PCM 1-R3	DF2 1-QF3 1-QF4	FB 2-DF1 2-DF2
3	R3 5T-PCM 12T-PCM	QF3 1-R5		
4	R4 6T-PCM 11T-PCM	QF4 1-R1 1-R4		
5	R5 7T-PCM 10T-PCM			
6	R6 8T-PCM 9T-PCM			
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

PCM	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	HF1 1T-PCM	QF1 1-HF1 1-HF8	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2	HF2 16T-PCM	QF2 2T-PCM 15T-PCM	DF2 1-QF3 1-QF5	FB 2-DF1 2-DF2
3	HF3 14T-PCM	QF3 3T-PCM 1-HF2 1-HF7		
4	HF4 13T-PCM	QF4 4T-PCM 1-HF3 1-HF6		
5	HF5 12T-PCM	QF5 5T-PCM 1-HF4		
6	HF6 11T-PCM	QF6 6T-PCM 1-HF5		
7	HF7 10T-PCM	QF7 7T-PCM 1-HF6		
8	HF8 9T-PCM	QF8 8T-PCM 1-HF7		
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
	...			

## Système à 15 partants

parcours contre la montre	• le meilleur temps des séries en quart de finale • les 14 autres en repêchage
7 repêchage	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 2T-PCM 15T-PCM	QF1 1T-PCM 1-R7	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2	R2 3T-PCM 14T-PCM	QF2 1-R3 1-R4	DF2 1-QF3 1-QF4	FB 2-DF1 2-DF2
3	R3 4T-PCM 13T-PCM	QF3 1-R1 1-R6		
4	R4 5T-PCM 12T-PCM	QF4 1-R2 1-R5		
5	R5 6T-PCM 11T-PCM			
6	R6 7T-PCM 10T-PCM			
7	R7 8T-PCM 9T-PCM			
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## Système à 17 partants et plus

parcours contre la montre	• les 8 meilleurs temps en huitième de finale • les autres en repêchages
5 repêchages ou plus	• les 8 meilleurs temps des repêchages en huitième de finale
8 huitièmes de finale	• le premier en quart de finale
4 quarts de finale	• le premier en demi-finale
2 demi-finales	• le premier en finale A, le second en finale B

PCM1	PCM2	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finale	Finales
1	9T-PCM1	HF1 <b>1T-PCM1</b>	QF1 1-HF1 1-HF8	DF1 1-QF1 1-QF2	FA 1-DF1 1-DF2
2	10T-PCM1	HF2 <b>2T-PCM1</b>	QF2 1-HF4 1-HF5	DF2 1-QF3 1-QF4	FB 2-DF1 2-DF2
3	11T-PCM1	HF3 <b>3T-PCM1</b>	QF3 1-HF2		
4	12T-PCM1	HF4 <b>4T-PCM1</b>	QF4 1-HF3		
5	13T-PCM1	HF5 <b>5T-PCM1</b>	1-HF6		
6	14T-PCM1	HF6 <b>6T-PCM1</b>	4T-PCM2		
7	15T-PCM1	HF7 <b>7T-PCM1</b>	3T-PCM2		
8	16T-PCM1	HF8 <b>8T-PCM1</b>	2T-PCM2		
9	17T-PCM1				
10	... [N]T-PCM1				
11		HF6 <b>6T-PCM1</b>			
12		HF7 <b>7T-PCM1</b>			
13		HF8 <b>8T-PCM1</b>			
14			1T-PCM2		
15					
16					
17					
...	[N]				

## Exemple de codage

- 1T-PCM1 1<sup>er</sup> temps du parcours contre la montre 1
- 2T-PCM1 2<sup>e</sup> temps du parcours contre la montre 1
- [N]T-PCM1 dernier temps du parcours contre la montre 1
- ...
- 1-R1 1<sup>er</sup> du repêchage 1
- 2-R1 2<sup>e</sup> du repêchage 1
- ...
- 1-HF1 1<sup>er</sup> du huitième de finale 1
- 2-HF1 2<sup>e</sup> du huitième de finale 1
- ...
- 1-QF1 1<sup>er</sup> du quart de finale 1
- 2-QF1 2<sup>e</sup> du quart de finale 1
- ...
- 1-DF1 1<sup>er</sup> de la demi-finale 1
- 2-DF1 2<sup>e</sup> de la demi-finale 1
- ...

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION



## CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

### Système de qualification

pour tous les partants	Séries qualificatives avec classement au temps	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 12 meilleurs temps des séries en demi-finales A/B, les 12 suivants (de 13 à 24) en demi-finales C/D, les 12 suivants (de 25 à 36) en demi-finales E/F, etc.</li> </ul>
	2 demi-finales A/B	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 3 premiers en finale A, les autres en B</li> </ul>
	2 demi-finales C/D	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 3 premiers en finale C, les autres en D</li> </ul>
	2 demi-finales E/F	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 3 premiers en finale E, les autres en F</li> </ul>
	etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>etc.</li> </ul>

### Système de x partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF A/B1	1T-S
		4T-S
		5T-S
		8T-S
		9T-S
		12T-S
S2	DF A/B2	1T-S
		2T-S
		3T-S
		6T-S
		7T-S
		10T-S
S3	DF C/D1	1T-S
		16T-S
		17T-S
		20T-S
		21T-S
		24T-S
S4	DF C/D2	14T-S
		15T-S
		18T-S
		19T-S
		22T-S
		23T-S

Séries	Demi-finales	Finales
S5	DF E/F1	25T-S
		28T-S
		28T-S
		32T-S
		32T-S
		36T-S
S6	DF E/F2	FE
		1-DF E/F1
		1-DF E/F2
		2-DF E/F1
		2-DF E/F2
		3-DF E/F1
etc.	etc.	3-DF E/F2
		26T-S
		27T-S
		30T-S
		31T-S
		34T-S

#### Remarques:

Finale B à partir de 8 partants  
 Finale C à partir de 14 partants  
 Finale D à partir de 20 partants  
 Finale E à partir de 26 partants  
 Finale F à partir de 32 partants  
 etc.

En cas d'ex æquo dans le classement au temps des séries, le rang des équipages concernés sera établi à partir du rang de leur club dans le classement Jeune à l'issue des championnats interrégionaux.

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE, CHAMPIONNAT NATIONAL ET CRITÉRIUMS

### Système de qualification

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D (en finale C dans le cas de 19 partants)
	2 demi-finales A/B	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
	2 demi-finales C/D	• les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 18 qualifiés en tiers de finales A/B/C, les 6 meilleurs temps suivants en finale D, les autres en finales de classement
	3 tiers de finales A/B/C	• les 2 premiers en finale A, les 3 <sup>es</sup> et 4 <sup>es</sup> en finale B, les 5 <sup>es</sup> et 6 <sup>es</sup> en finale C

### Grille de progression

#### Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	FA	1-S1
		1-S2
		2-S1
		2-S2
		1T-RS
		2T-RS
S2	FB	3T-RS
		4T-RS
		5T-RS
		6T-RS
		7T-RS
		8T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

#### Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF A/B1	1-S1
		1-S2
		2-S3
		2T-RS
		3T-RS
		6T-RS
S2	DF A/B2	1-S3
		2-S1
		2-S2
		1T-RS
		4T-RS
		5T-RS
S3	FC	7T-RS
		8T-RS
		9T-RS
		12T-RS
		13T-RS
		16T-RS

Remarque: finale C à partir de 14 partants.

#### Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants
	Option 1	Option 2		
S1	1-S1	1-S1	1-S1	1-DF A/B1
	1-S2	1-S3	1-S3	1-DF A/B2
	2-S3	2-S2	2-S2	2-DF A/B1
	2-S4	2-S4	2-S4	2-DF A/B2
	1T-RS	1T-RS	1T-RS	3-DF A/B1
	4T-RS	4T-RS	4T-RS	3-DF A/B2
S2	1-S3	1-S2	1-S2	4-DF A/B1
	1-S4	1-S4	1-S4	4-DF A/B2
	2-S1	2-S1	2-S1	5-DF A/B1
	2-S2	2-S3	2-S3	5-DF A/B2
	2T-RS	2T-RS	2T-RS	6-DF A/B1
	3T-RS	3T-RS	3T-RS	6-DF A/B2
S3	5T-RS	5T-RS	5T-RS	1-DF C/D1
	8T-RS	8T-RS	6T-RS	1-DF C/D2
	9T-RS	9T-RS	7T-RS	2-DF C/D1
	12T-RS	12T-RS	8T-RS	2-DF C/D2
	13T-RS	13T-RS	9T-RS	3-DF C/D1
	16T-RS	16T-RS	10T-RS	3-DF C/D2
S4	6T-RS	6T-RS	6T-RS	4-DF C/D1
	7T-RS	7T-RS	7T-RS	4-DF C/D2
	10T-RS	10T-RS	10T-RS	5-DF C/D1
	11T-RS	11T-RS	11T-RS	5-DF C/D2
	14T-RS	14T-RS	14T-RS	6-DF C/D1
	15T-RS	15T-RS	15T-RS	6-DF C/D2

Remarque: finale D à partir de 20 partants.

# CLASSEMENT PERFORMANCE DES CLUBS

Il prend en compte des points de classement aux épreuves des championnats de France U17, U19, senior (dont moins de 23 ans et hors master), et des points de sélection en équipe de France suivant les modalités définies ci-dessous :

## Points aux championnats de France U17, U19 et Senior Trophées des Clubs

### Attribution des points pour les épreuves à 24 partants et plus

Place	1x U17	2-(U17), 2x	4-, 4+, 4x	8+
1	15	20	40	80
2	13	18	36	72
3	11	16	32	64
4	10	14	28	56
5	9	12	24	48
6	8	10	20	40
7	7	9	19	37
8	6	8	18	34
9	5	7	17	31
10	4	6	16	28
11	3	5	15	25
12	2	4	14	22
13	1	2	7	11
14	1	2	7	11
15	1	2	7	11
16	1	2	7	11
17	1	2	7	11
18	1	2	7	11
19	0,5	1	3,5	5,5
20	0,5	1	3,5	5,5
21	0,5	1	3,5	5,5
22	0,5	1	3,5	5,5
23	0,5	1	3,5	5,5
24	0,5	1	3,5	5,5
25 et plus	-	0,5	1,75	2,75

### Attribution des points pour les épreuves de 13 à 18 partants

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	20	40	80
2	17	34	68
3	14	28	56
4	11	22	44
5	8	16	32
6	5	10	20
7	4	5	10
8	3,5	4,5	9
9	3	4	8
10	2,5	3,5	7
11	2	3	6
12	1,5	2,5	5
13	0,75	1,25	2,5
14	0,75	1,25	2,5
15	0,75	1,25	2,5
16	0,75	1,25	2,5
17	0,75	1,25	2,5
18	0,75	1,25	2,5

Des points de participation aux championnats interrégionaux U17 à hauteur de 0,25 points par participants sont attribués.

Dans le cadre du critérium U17, des points de participation de 2 points par rameur présentés seront attribués.

Un bonus de 3 points par rameur pour les 6 premiers sera attribué.

### Attribution des points pour les épreuves de 1 à 12 partants

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	20	40	80
2	16	32	64
3	12	24	48
4	8	16	32
5	4	8	16
6	3	7	15
7	2	3,5	7,5
8	1,75	3	6,5
9	1,5	2,5	5,5
10	1,25	2	4,5
11	1	1,5	3,5
12	0,75	1	2,5

# CLASSEMENT PERFORMANCE DES CLUBS

## Points aux championnats de France Senior Individuels

Place	1x,-	2-
1	30	60
2	28	56
3	26	52
4	25	50
5	24	48
6	23	46
7	22	44
8	21	42
9	20	40
10	19	38
11	18	36
12	17	34
13	8,5	17
14	8	16
15	7,5	15
16	7	14
17	6,5	13
18	6	12
19	3	6
20	3	6
21	3	6
22	3	6
23	3	6
24	3	6
25 et plus	1,5	3

## Points aux championnats de France U19 Individuels

Place	1x,-	2-
1	25	50
2	23	46
3	21	42
4	20	40
5	19	38
6	18	36
7	17	34
8	16	32
9	15	30
10	14	28
11	13	26
12	12	24
13	6	12
14	5,5	11
15	5	10
16	4,5	9
17	4	8
18	3,5	7
19	1,75	3,5
20	1,75	3,5
21	1,75	3,5
22	1,75	3,5
23	1,75	3,5
24	1,75	3,5
25 et plus	0,875	1,75

Les points obtenus aux championnats de France **Elite individuel** junior et senior par les équipages mixtes de clubs sont partagés entre les clubs.

Les points des équipages mixtes (50% femme/ 50% homme) sont répartis dans les classements respectifs femme et homme.

## Points de sélection

60	Sélectionné aux Jeux Olympiques
40	Sélectionné aux Championnats du Monde senior dans les disciplines olympiques ou aux Jeux Olympiques
30	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : • Championnats du Monde senior dans les disciplines non olympiques • Championnats du Monde U23 • Championnats du Monde Junior • Championnats d'Europe Senior
15	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : • Championnats d'Europe U23 • Championnats d'Europe Junior • Coupe de la Jeunesse
7,5	Sélectionné au Match France - Grande-Bretagne
10	Non participation à un championnat de France pour cause d'interdiction ou de convocation

Seule la sélection apportant le plus de points au rameur ou à la rameuse est prise en compte.

Les sélections en Beach Rowing Sprint sont prises en compte dans le classement performance mer en fonction de ce tableau de point.

# CLASSEMENT MER DES CLUBS

Le classement mer des clubs est établi à partir du cumul des points :

- du classement sur les régates d'aviron de mer (enduro et beach rowing sprint) identifiées comme faisant partie d'un championnat territorial d'aviron de mer,
- de la victoire sur un championnat territorial d'aviron de mer,
- du classement sur les championnats de France, le championnat national d'Aviron de mer, sur les championnats de France de Beach Rowing Sprint et sur les critériums.

## Points de classement aux régates d'aviron de mer

Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque régate d'aviron de mer, arrondis au centième de point, puis cumulés.

Afin de tenir compte des différences de participation d'un territoire à un autre, une pondération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 7 partants : 75 % des points sont attribués,
- à partir de 7 partants : 100 % des points sont attribués.

Principes de classement pour les clubs :

- Le cumul des points s'effectue sur les 4 régates d'aviron de mer de type enduro apportant le plus de points au club, plus 1 compétition de Beach Rowing Sprint (BRS) dans 2 épreuves séniors et 2 épreuves juniors apportant le plus de points au club ;
- Les points sont attribués en fonction du tableau ENDURO et du tableau BRS ci-dessous ;
- Les catégories masters sont dissociées des classements séniors et les points attribués à cette catégorie sont calculés sur la base des tableaux ci-dessous ;
- Les équipages mixtes de clubs sont autorisés à courir et sont classés, mais seuls les équipages mixtes de clubs U17 avec un maximum de deux clubs impliqués dans la constitution de l'équipage en comprenant le barreur le cas échéant, rapportent des points.
- Les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les deux clubs constituant l'équipage.
- En ENDURO, le cumul de points possible pour chaque club est limité sur chaque épreuve de la régate aux points acquis par les deux équipages rapportant le plus de points. Les équipages mixtes sont pris en compte pour les épreuves U17.
- En BEACH ROWING SPRINT, le cumul de points possible pour chaque club est limité sur chaque épreuve de la régate aux points acquis par les deux équipages juniors et les deux équipages seniors rapportant le plus de points.

Place	Beach Rowing Sprint – Points attribués		
	Épreuves U19 (1x)	Épreuves U19 (2x et 2xMix)	Épreuves Senior (1x, 2xMix ou 4x+Mix)
1	60	80	60
2	48	60	48
3	36	48	36
4	27	36	27
5	18	27	18
6	12	18	12
7	6	12	6
8	3	6	3
9	3	3	3
10	3	3	3
11 et plus	0	0	0

## Points de classement aux championnats de France d'aviron de mer et de Beach Rowing Sprint

À l'issue des deux championnats de France, les points sont attribués selon le barème suivant :

Place	Championnats – Points attribués					
	1x U19	1x Senior	2x U19	2x Senior	4x+ U17 et U19	4x+ et 4+ Senior
1	75	50	100	75	150	112,5
2	63	42	90	63	126	94,5
3	54	36	75	54	108	81
4	45	30	63	45	90	67,5
5	39	26	54	39	78	58,5
6	33	22	45	33	66	49,5
7	27	18	39	27	54	40,5
8	22,5	14	33	22,5	45	33,8
9	18	12	27	18	36	27
10	15	10	22,5	15	30	22,5
11	13,5	9	18	13,5	27	20,3
12	12	8	15	12	24	18
13	10,5	7	13,5	10,5	21	15,8
14	9	6	12	9	18	13,5
15	7,5	5	10,5	7,5	15	11,3
16	6	4	9	6	12	9
17	4,5	3	7,5	4,5	9	6,8
18	3	2	5	3	6	4,5
19	1,5	1	1	1,5	3	2,3
20 et plus	1,5	1	1	1,5	3	2,3

Les épreuves masters sont dissociées du classement senior.

Les équipages U17 et U19 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

# CLASSEMENT PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ DES CLUBS



## Points de performance

### 1 - Championnats de France indoor para-aviron et para-aviron adapté, épreuves critérium

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

### 2 - Championnats de France Elite Individuel para-aviron

Les points obtenus aux championnats de France Elite Individuel para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

### 3 - Championnats de France para-aviron et para-aviron adapté, et critériums (bateaux longs, sprint, mer, Jeune, U17, U19, master et longue distance)

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

## Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

## Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer à l'un des événements ci-dessous :

- Jeux Paralympiques
- Championnat du Monde para-aviron
- Jeux Européens VIRTUS
- Global Games

## Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

## Points de formation

Il est attribué 10 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

## Points d'encadrement

Il est attribué 15 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

## Points de référence

Il est attribué 20 points au club référencé sur le handiguide des sports.

# CLASSEMENT JEUNE DES CLUBS

Le classement jeune prend en compte les points de participation des 4 étapes de formation hivernale et des championnats régionaux, plus les points de performance aux championnats interrégionaux jeune et les points de classement aux épreuves du championnat national jeune.

Points de participation 4 étapes hivernales et championnats régionaux	
Nombre de participants	Points obtenus
1	30
2	60
3	90
4	120
5	150
6	180
7	210
8	240
9	255
10	270
11	285
12	300
13	315
14	330
15	345
16	360
À partir du 17e	+ 6 points par rameur

Points de performance championnats interrégionaux jeune		
Rang	1x	2x
1	400	600
2	350	550
3	300	500
4	275	460
5	250	420
6	225	380
7	225	380
8	205	350
9	185	320
10	175	295
11	165	270
12	155	245
13	155	245
14	146	225
15	137	205
16	129	195
17	121	185
18	113	175
19	113	175
20	106	166
21	99	157
22	92	150
23	86	143
24	80	136
25	80	136
26	76	131
27	72	126
28	68	121
29	64	117
30	60	113
31	60	113
32	58	110
33	56	107
34	54	104
35	52	102
36	50	100

Points de performance championnat national jeune			
Rang	2x	4x+	8x+
1	800	1600	3200
2	700	1400	2800
3	600	1200	2400
4	550	1100	2200
5	500	1000	2000
6	450	900	1800
7	450	900	1800
8	410	820	1640
9	370	740	1480
10	350	700	1400
11	330	660	1320
12	310	620	1240
13	310	620	1240
14	292	584	1168
15	274	548	1096
16	258	516	1032
17	242	484	968
18	226	452	904
19	226	452	904
20	212	424	848
21	198	396	792
22	184	368	736
23	172	344	688
24	160	320	640
25	160	320	640
26	152	304	608
27	144	288	576
28	136	272	544
29	128	256	512
30	120	240	480
31	120	240	480
32	116	232	464
33	112	224	448
34	108	216	432
35	104	208	416
36	100	200	400
37	100	200	400
38	100	200	400
39	100	200	400
40	100	200	400
41	100	100	200
42	100	100	200
43 et +	25	50	100

# CLASSEMENT MASTER DES CLUBS, CLASSEMENT SPRINT ET CLASSEMENT LONGUE DISTANCE DES CLUBS



Le classement master prend en compte les points de classement aux épreuves du championnat national master.

Le classement sprint prend en compte les points de classement aux épreuves du championnat national sprint

Le classement longue distance prend en compte les points de classement aux épreuves des championnats nationaux longue distance..

## Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	6	9	13,5
2	4	6	9
3	2	3	4,5

## Attribution des points pour les épreuves à 13 partants et plus

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	20	30	45
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6	9
11	3	4,5	6,8
12	2	3	4,5
13 et +	1	1,5	2,3

## Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	8	12	18
2	6	9	13,5
3	4	6	9
4	3	4,5	7,8
5	2	3	4,5
6	1	1,5	2,3

## Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	16	24	36
2	13	19,5	29,3
3	11	16,5	24,8
4	9	13,5	20,3
5	7	10,5	15,8
6	5	7,5	11,3
7	3	4,5	6,8
8	2	3	4,5
9	1	1,5	2,3
10	1	1,5	2,3
11	1	1,5	2,3
12	1	1,5	2,3

## CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

### Points obtenus par chaque équipage pour les classements par épreuves

Finale A			Finale B			Finale C					
Rang	Points										
	4x	8+									
1 <sup>er</sup>	25	40	7 <sup>e</sup>	14	18	13 <sup>e</sup>	8	8	19 <sup>e</sup>	2	2
2 <sup>e</sup>	22	34	8 <sup>e</sup>	13	16	14 <sup>e</sup>	7	7	20 <sup>e</sup>	1	1
3 <sup>e</sup>	20	30	9 <sup>e</sup>	12	14	15 <sup>e</sup>	6	6	...	1	1
4 <sup>e</sup>	18	26	10 <sup>e</sup>	11	12	16 <sup>e</sup>	5	5			
5 <sup>e</sup>	16	22	11 <sup>e</sup>	10	10	17 <sup>e</sup>	4	4			
6 <sup>e</sup>	15	20	12 <sup>e</sup>	9	9	18 <sup>e</sup>	3	3			

Bonus: +80 points par équipage qui remporte la compétition sur les 2 jours.

# CLASSEMENT INDOOR DES CLUBS

Le classement des clubs indoor comprend les performances sur:

- le Championnat de France indoor
- un championnat ou un événement labellisé par région
- le classement des clubs des C7DC.

## Points de performance

### Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	9	13,5
2	6	9
3	3	4,5

### Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	12	18
2	9	13,5
3	6	9
4	4,5	6,75
5	3	4,5
6	1,5	2,25

### Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	24	36
2	19,5	29,25
3	16,5	24,75
4	13,5	20,25
5	10,5	15,75
6	7,5	11,25
7	4,5	6,75
8	3	4,5
9	1,5	2,25
10	1,5	2,25
11	1,5	2,25
12	1,5	2,25

\* Seules les épreuves des championnats de France, ~~y compris les épreuves para-aviron et para-aviron adapté~~, hors para-aviron (cf classement des clubs para-aviron), sont éligibles à ce classement.

### Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	30	45
2	25,5	38,25
3	22,5	33,75
4	19,5	29,25
5	16,5	24,75
6	13,5	20,25
7	10,5	15,75
8	9	13,5
9	7,5	11,25
10	6	9
11	4,5	6,75
12	3	4,5
13 et plus	1,5	2,25

### Attribution des points en fonction du classement des clubs au Challenge des 7 Défis Capitaux

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75 et plus	2
16	135	36	80	56	40		
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

# RÉCAPITULATIF DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES

Championnats Jeune			Championnats de France et Championnats nationaux				
ligue	interrégional	national	U17	U19	senior, senior sprint, senior mer, para-aviron para-aviron adapté aviron Para valide aviron partagé longue distance	master	para-aviron, para-aviron adapté aviron Para valide aviron partagé

<b>Jeune</b>	U12	J10 et moins						
		J11	OUI (1)					
	U15	J12	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)			
		J13	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)			
		J14	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)			

	U17				OUI (2)	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)
	U19				OUI	OUI		OUI

<b>Senior</b>	U23					OUI		OUI
	Senior					OUI	OUI (4)	OUI
	Master					OUI	OUI	OUI

- (1) Pour participer aux différents championnats jeune, les rameurs doivent être titulaires du «Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3» et les barreurs du «Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur».
- (2) Les rameurs participants au championnats de France U17 doivent être titulaires du «Brevet aviron eaux intérieures – Niveau 3» et les barreurs du «Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur».
- (3) Voir article 3 du Règlement des championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).
- (4) Les séniors peuvent concourir en master, à partir de 27 ans.

## Composition des équipages:

- Dans les épreuves hommes, les équipages peuvent être constitués d'hommes et de femmes.
- Dans les épreuves femmes, les équipages, hors barreurs, sont constitués exclusivement de femmes.
- Dans les épreuves mixtes, les équipages, hors barreurs, sont constitués à parité d'hommes et de femmes, sauf pour certaines épreuves définies dans cette réglementation sportive.

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

			Épreuves	2x	4x			4-	8+
				U19F	●	●		●	●
<b>Championnats de France longue distance U19, senior et master, Aviron-Partagé</b> <b>Championnat de France FFSU longue distance 07 et 08 mars – Mâcon</b>	U19 (8 000 m)	universitaire (8 000 m)	U19H	●	●			●	●
	senior (8 000 m)		UF		●				●
	master (8 000 m)		UH		●				●
			UM		●				●
			SF	●	●			●	●
			SH	●	●			●	●
			SM		●				●
			MCF	●	●			●	●
			MCH	●	●			●	●
			MCM		●				●
			MEF	●	●			●	●
			MEH	●	●			●	●
			MEM		●				●
		Aviron-Partagé	SM AP		●				
<b>Championnats de France Elite Individuel U19, senior et para-aviron Critérium U17</b> <b>27 au 29 mars – Cazaubon</b>	U17(2 000 m)	U19 (2 000 m)	Épreuves	1x			2-		
	senior (2 000 m)	para-aviron (2 000 m)	U17F	●				●	
			U17H	●				●	
			U19F	●				●	
			U19H	●				●	
			SF	●				●	
			SH	●				●	
			SF PR1	●					
			SH PR1	●					
			SF PR2	●					
			SH PR2	●					
			SF PR3	●				●	
			SH PR3	●				●	
<b>Championnats de ligue jeune et Para valide jeune Mai</b>	J12 (500 m)	J13 (500 à 1 000 m)	Épreuves	1x	2x				
	J14 (500 à 1 000 m)	J14 Para valide (Open) (500 à 1 000 m)	J12F	●					
			J12H	●					
			J13F	●					
			J13H	●					
			J14F	●	●				
			J14H	●	●				
			J14M AP		●				
<b>Championnat de France Elite Trophée des clubs senior et para-aviron</b> <b>09 et 10 mai – Mâcon</b>	senior (2 000 m)	para-aviron	Épreuves	2x	4x			4-	8+
			SF		●	●		●	●
			SH		●	●		●	●
			SM		●				
			SFPL		●				
			SHPL		●				
			SH PR		●				
<b>Championnat de France Elite Trophée des clubs U19</b> <b>08 au 10 mai – Mâcon</b>	U19 (2 000 m)		Épreuves	2x	4x			4-	8+
			U19F		●	●		●	●
			U19H		●	●		●	●
			U19M			●			
<b>Championnats de France d'aviron de mer U17, U19 et senior - championnat national master Aviron-Partagé</b> <b>15 et 16 mai – Marseille</b>	U17 (6 000 m)	U19 (6 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x+			4+
	senior (6 000 m)	master (6 000 m)	U17F			●			
			U17H			●			
			U17M			●			
			U19F			●			
			U19H			●			
			U19M		●	●			
			SF	●	●	●			
			SH	●	●	●			
			SM	●		●			
			M40F	●	●	●			
			M40H	●	●	●			
			M40M	●		●			
			SH AP		●				

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

		Épreuves	1x	2x	4x		2-		4-	4+	8+
<b>Championnat national sprint U19, U23, master, senior et para-aviron</b> <i>06 et 07 juin – Bourges</i>	U19 (500m) U23 (500m) senior (500 m) master (500m) para-aviron (500 m)	<b>U19F</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>U19H</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>U19M</b>		●	●						●
				●							
		<b>SF</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>SH</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>SM</b>		●	●						●
		<b>M40F</b>		●	●						
		<b>M40H</b>		●	●						
		<b>M40M</b>		●	●						●
<b>Championnats interrégionaux jeune et Aviron-Partagé jeune</b> <i>13 et 14 juin</i>	J13 (1 000 m) J14 (1 000 m) J14 Aviron-Partagé (Open)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>							
		<b>J13F</b>	●								
		<b>J13H</b>	●								
		<b>J14F</b>	●	●							
		<b>J14H</b>	●	●							
		<b>J14H AP</b>		●							
		<b>Épreuves</b>		<b>2x</b>		<b>4x+</b>		<b>8x+</b>			
		<b>J14F</b>				●	●				
		<b>J14H</b>				●	●				
		<b>J14M</b>		●		●					
<b>Championnat national jeune et Para-valide jeune</b> <i>03 au 05 juillet – Libourne</i>	jeune (1 000 m) U15 Aviron-Partagé	<b>Épreuves</b>		<b>2x</b>		<b>4x+</b>		<b>8x+</b>			
		<b>J14F</b>				●	●				
		<b>J14H</b>				●	●				
		<b>J14M</b>		●		●					
		<b>J14H AP</b>		●							
		<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2-</b>		<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>
		<b>U17F</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>U17H</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>U17M</b>			●						
		<b>U17H HV</b>		●							
<b>Championnat national master Aviron-Partagé master</b> <i>10 au 12 juillet – Vichy</i>	master (1 000 m) Aviron-Partagé U17	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2-</b>		<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>
		<b>MAF</b>		●					●		
		<b>MAH</b>		●					●		
		<b>MAM</b>		●					●		
		<b>MBF</b>	●	●				●			
		<b>MBH</b>	●	●				●			
		<b>MBM</b>			●						
		<b>MCF</b>	●	●	●						●
		<b>MCH</b>	●	●	●				●		●
		<b>MCM</b>		●							
		<b>MDF</b>	●	●	●			●			
		<b>MDH</b>	●	●	●			●		●	
		<b>MDM</b>			●						●
		<b>MEF</b>	●	●	●						
		<b>MEH</b>	●	●					●		●
		<b>MEM</b>		●							
		<b>MFF</b>	●	●	●						
		<b>MFH</b>	●	●	●						
		<b>MFM</b>			●						
		<b>MGF</b>		●							
		<b>MGH</b>		●					●		
		<b>MGM</b>		●							
<b>Championnat de France U17</b> <b>Aviron-Partagé U17</b> <i>03 au 05 juillet – Libourne</i>	U17 (1 500 m) Aviron-Partagé U17	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2-</b>		<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>
		<b>U17F</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>U17H</b>	●	●	●			●		●	●
		<b>U17H HV</b>		●							
<b>Championnat national master Aviron-Partagé master</b> <i>10 au 12 juillet – Vichy</i>	master (1 000 m) Aviron-Partagé (1 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2-</b>		<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>
		<b>MAF</b>		●					●		
		<b>MAH</b>		●					●		
		<b>MAM</b>		●					●		
		<b>MBF</b>	●	●				●			
		<b>MBH</b>	●	●				●			
		<b>MBM</b>			●						
		<b>MCF</b>	●	●	●						●
		<b>MCH</b>	●	●	●				●		●
		<b>MCM</b>		●							
		<b>MDF</b>	●	●	●			●			
		<b>MDH</b>	●	●	●			●		●	
		<b>MDM</b>			●						●
		<b>MEF</b>	●	●	●						
		<b>MEH</b>	●	●					●		●
		<b>MEM</b>		●							
		<b>MFF</b>	●	●	●						
		<b>MFH</b>	●	●	●						
		<b>MFM</b>			●						
		<b>MGF</b>		●							
		<b>MGH</b>		●					●		
		<b>MGM</b>		●							
		<b>MHF</b>	●								
		<b>MHH</b>	●								
		<b>MHM</b>			●						
		<b>MAH AP</b>			●						

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

<b>Championnats de France de Beach Rowing Sprint U19 et senior</b> 28 au 30 août - La Seyne-Sur-Mer  ▲ course critérium	U17 (600 m) U19 (600 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x+</b>				
		<b>U17M</b>		▲		▲			
		<b>U19F</b>	●						
		<b>U19H</b>	●						
	senior (600 m)	<b>U19M</b>		▲		▲			
		<b>SF</b>	●						
		<b>SH</b>	●						
		<b>SM</b>		▲		▲			
	master (600m)	<b>M40M</b>		▲					



## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES PARA-AVIRON

	<b>Championnats de France</b>	<b>Critériums</b>
<b>Championnats de France indoor</b> 30 et 31 janvier – Stade Pierre de Courbetin – Paris	para-aviron para-aviron adapté	Para valide Aviron Partagé
<b>Championnats nationaux longue distance</b> 07 et 08 mars – Mâcon		Aviron Partagé
<b>Championnats de France Elite Individuel</b> 27 au 29 mars – Cazaubon	para-aviron	
<b>Championnats de ligue jeune</b> <b>Championnat Régional FFSA</b> Mai	(sélectif championnat FFSA)	Aviron Partagé
<b>Championnats de France Elite Trophée des clubs senior</b> 09 et 10 mai – Mâcon	para-aviron	
<b>Championnats de France d'aviron de mer</b> 15 et 16 mai – Marseille		Aviron Partagé
<b>Championnats interrégionaux jeune</b> Entre le 30 mai et le 14 juin		Aviron Partagé
<b>Championnats nationaux sprint</b> 06 et 07 juin – Bourges	para-aviron	
<b>Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et U17</b> 14 et 15 juin		Aviron Partagé
<b>Championnat national jeune</b> 03 au 05 juillet – Libourne		Aviron Partagé
<b>Championnat de France U17</b> 03 au 05 juillet – Libourne		Aviron Partagé
<b>Championnat de France master</b> 10 au 12 juillet – Vichy		Aviron Partagé
<b>Championnats de France FFSA</b> à déterminer – à déterminer	para-aviron adapté	

# CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2026

Manifestation	Ouverture des inscriptions		Clôture des inscriptions	
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France U17, U19, senior, master et para-aviron</b> <i>Vendredi 30 et samedi 31 janvier - Stade Pierre de Courbetin – Paris</i>	Mercredi 01 octobre 2025	10h00	Lundi 13 janvier 2026	14h00
<b>Championnats Nationaux longue distance U19, senior et master Aviron Partagé</b> <b>Championnat de France FFSU longue distance</b> <i>Samedi 07 et dimanche 08 mars - Mâcon</i>	Lundi 03 février	08h00	Mardi 24 février	14h00
<b>Championnats interrégionaux Elite individuel U19, senior et para-aviron - Critérium U17</b> <i>Samedi 14 et dimanche 15 mars</i>	Lundi 16 février	08h00	Mardi 03 mars	14h00
<b>Championnats de France Elite individuel U19, senior et para-aviron - Critérium U17</b> <i>Vendredi 27 au dimanche 29 mars - Cazaubon</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
<b>Championnats de ligue jeune et Aviron Partagé jeune</b> <i>Mai</i>	Épreuve qualificative pour les championnats interrégionaux. Épreuve obligatoire pour participer au championnat national jeune			
<b>Championnats de France Elite Trophé des clubs U19</b> <i>Vendredi 08 et dimanche 10 mai - Mâcon</i>	Lundi 13 avril	08h00	Mardi 28 avril	14h00
<b>Championnats de France Elite Trophé des club senior et para-aviron</b> <i>Samedi 09 et dimanche 10 mai - Mâcon</i>	Lundi 13 avril	08h00	Mardi 28 avril	14h00
<b>Championnats de France d'aviron de mer U17, U19, senior et Aviron Partagé - Championnat National Master</b> <i>Vendredi 15 10 et samedi 16 mai - Marseille</i>	Lundi 01 avril	08h00	Mardi 05 mai	14h00
<b>Championnats nationaux sprint U19, U23,Master, senior et para-aviron</b> <i>Samedi 06 et dimanche 07 juin - Bourges</i>	Lundi 11 mai	08h00	Mardi 26 mai	14h00
<b>Championnats interrégionaux jeune Aviron partagé Jeune</b> <i>Entre le samedi 30 mai et le dimanche 15 juin 2026</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats de ligue sont automatiquement engagés aux championnats interrégionaux.			
<b>Championnats interrégionaux qualificatifs U17 Aviron partagé U17</b> <i>Samedi 13 et dimanche 14 juin</i>	Lundi 18 mai	08h00	Mardi 02 juin	14h00
<b>Championnat national jeune et Aviron partagé jeune</b> <i>Vendredi 03 au dimanche 05 juillet - Libourne</i>	Lundi 02 juin	08h00	Mardi 23 juin	14h00
<b>Championnats de France U17 – Aviron partagé U17</b> <i>Vendredi 03 au dimanche 05 juillet - Libourne</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
<b>Championnat national master Aviron partagé master</b> <i>Vendredi 10 au dimanche 12 juillet - Vichy</i>	Lundi 08 juin	08h00	Mardi 30 juin	14h00
<b>Championnats de France de Beach Rowing Sprint U19 et senior - Critérium U17, U19, senior et master</b> <i>Vendredi 28 au dimanche 30 août - La Seyne-Sur-Mer</i>	Lundi 27 juillet	08h00	Mardi 18 août	14h00
<b>Coupe de France des régions</b> <i>Samedi 25 et dimanche 26 octobre - à Vichy</i>	Lundi 28 septembre	08h00	Mardi 20 octobre	14h00

# ANNEXE 1 – RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE CHAMPIONNAT NATIONAL LONGUE DISTANCE



## 1. DESCRIPTION

Il s'agit d'un parcours contre la montre en aller/retour sur une distance totale d'environ 8 000 m.

Un classement est établi par épreuve.

Les résultats du Championnat de France sont proclamés sur la base de ce classement.

## 2. ZONE D'ACCÈS AU DÉPART

Tous les équipages rejoignent directement la zone de départ après avoir embarqué.

## 3. DÉPART

L'ensemble des équipages d'une même épreuve se présente dans la zone de départ dans l'ordre de leur numéro et se placent sous les ordres du starter 5 minutes avant l'heure du premier concurrent de leur épreuve.

Le starter lance les équipages d'une même épreuve toutes les 20 à 25 secondes selon les conditions de navigation.

Les départs s'effectuent lancés, les temps sont pris au passage de la ligne de départ.

## 4. EN COURSE

- Les équipages sont seuls responsables de leur direction.
- Les équipages doivent immédiatement obéir aux instructions des arbitres.
- Tout équipage qui abandonne (quelle qu'en soit la raison) doit le signaler aux arbitres. Le retour se fera en respectant le sens de circulation et sans gêner les autres équipages.
- L'équipage qui est ratrépadoit impérativement s'écarte pour laisser la meilleure trajectoire à l'embarcation plus rapide.
- À l'approche du demi-tour, au 4 000 m, un entonnoir, constitué par des grosses bouées disposées en triangle, matérialise la zone.
- **En cas de bord à bord**, l'équipage qui pénètre en tête dans l'entonnoir est prioritaire pour la totalité de la manœuvre ; dans les autres cas, le bateau se faisant remonter laisse la priorité au remontant lors du virage.
- Les manœuvres de dépassement par l'intérieur ne sont pas autorisées dans la zone balisant le demi-tour.
- Toutes les embarcations doivent contourner les 3 bouées.
- Le retour s'effectue dans le couloir de descente.
- Un entonnoir de bouées guide les équipages vers le balisage Albano.
- Les temps sont pris lorsque les équipages franchissent la ligne d'arrivée.
- Une fois la ligne d'arrivée franchie, les équipages doivent dégager rapidement la zone en descendant au bout du balisage avant de pouvoir regagner le ponton de débarquement.

## 5. PÉNALITÉS

Les équipages qui enfreindront les dispositions prévues à l'article 4 et gèneront d'autres équipages pourront se voir appliquer une pénalité de 20 secondes par le jury.

## 6. ÉPREUVES AVIRON PARTAGÉ

Les équipages inscrits sur les épreuves **aviron partagé** se verront proposer un parcours d'une longueur ramenée à 4 000 m environ en début de programme.

## 7. SÉCURITÉ

Des bateaux de sécurité sont en place tout le long du parcours.

## 8. NUMÉRO

Les numéros des bateaux sont fournis par la FFA et doivent être impérativement restitués à l'issue de la course.

Tout numéro non restitué sera facturé 10€ à l'issue du championnat.

## 9. ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements sont autorisés dans le champ de course habituel, et en respect du plan de circulation dans les horaires indiqués sur le programme. Le bassin ferme 30' avant le premier départ. Le bassin sera réouvert dès l'arrivée du dernier équipage de la dernière course jusqu'au coucher du soleil.

## 10. AVIRON PARTAGE

**Les attestations MDPH et ALD doivent être envoyées au moment de l'engagement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr**

**La course open regroupe les 3 catégories (PR1, PR2, PR3) dans le même classement.**

**Un handicap de temps sera ajouté au PR2 et PR3:**

- PR2: +2'08
- PR3: +4'38

**Les rameurs et rameuses valides coéquipierères des PR1 et PR2 devront ramer avec un siège fixe obligatoirement et mettre la sangle. Les rameurs PR1 et PR2 doivent être capables de réaliser le parcours entièrement, à allure de course et posséder le brevet handi-compétition.**

**La ligne 4 sera réservée aux bateaux para-aviron pour la descente dans le balisage.**

**Un arbitre sera présent à la bouée de virage pour éviter les collisions avec les bateaux arrivant du 4000 m.**

## ANNEXE 2 –TEMPS COMPENSÉS ÉPREUVES PARA



Les écarts ci-dessous seront appliqués lors des épreuves régionales et nationales des championnats et critériums.

Ils sont calculés en fonction des temps références des épreuves individuelles sur 2000 m.

### Exemple de lecture

Codes épreuves	Écarts
Épreuve A	00:00
Épreuve B	01:00
Épreuve C	01:30

L'écart entre l'épreuve A et B est de 1 minute, l'écart entre l'épreuve A et C est de 1 minute et 30 secondes, l'écart entre l'épreuve entre B et C est de 30 secondes.

### Championnat de France MAIF INDOOR

Épreuves Open: 500m en équipe mixte à 4 Para-Valides

Codes épreuves	Écarts
RM PV (1F)	1 femme PR1
RM PV (2F)	1 femme PR2
RM PV (3F)	1 femme PR3
RM PV (2H)	1 homme PR1
RM PV (1F)	1 homme PR2
RM PV (3H)	1 homme PR3

### Championnat longue distance

Épreuves nationales Aviron-Partagé nationale sur 4000 m.

Codes épreuves	Écarts
AP Mix2x (1)	1 femme PR1 + 1 homme valide 1 homme PR1 et une femme valide
AP Mix2x (2)	1 femme PR2 + 1 homme valide 1 homme PR2 et 1 femme valide
AP Mix2x (3)	1 femme PR3 + 1 homme valide 1 homme PR3 et 1 femme valide
AP Mix2x (4)	1 femme MDPH/ALD + 1 homme valide 1 homme MDPH/ALD + 1 femme valide

### Championnat Elite Individuel

Épreuves interrégionales et nationales sur 2000 m

Codes épreuves	Écarts
SF1x PR1	1 femme PR1
SF1x PR2	1 femme PR2
SH1x PR1	1 homme PR1
SH1x PR2	1 homme PR2
SF1x PR3	1 femme «pointe et couple» PR3
SF2- HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide ou PR3
SH1x PR3	1 homme «pointe et couple» PR3
SH2- PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide ou PR3

### Championnat jeune - U15

Épreuves nationales Aviron-Partagé régionales, interrégionales, nationales sur 1000 m

Codes épreuves	Écarts
AP Mix2x (1)	1 femme PR1 + 1 homme valide 1 homme PR1 et une femme valide
AP Mix2x (2)	1 femme PR2 + 1 homme valide 1 homme PR2 et 1 femme valide
AP Mix2x (3)	1 femme PR3 + 1 homme valide 1 homme PR3 et 1 femme valide
AP Mix2x (4)	1 femme MDPH/ALD + 1 homme valide 1 homme MDPH/ALD + 1 femme valide

### Championnat - U17

Épreuves nationales Aviron-Partagé inter-régionales, nationales sur 1500 m

Codes épreuves	Écarts
AP Mix2x (1)	1 femme PR1 + 1 homme valide 1 homme PR1 et une femme valide
AP Mix2x (2)	1 femme PR2 + 1 homme valide 1 homme PR2 et 1 femme valide
AP Mix2x (3)	1 femme PR3 + 1 homme valide 1 homme PR3 et 1 femme valide
AP Mix2x (4)	1 femme MDPH/ALD + 1 homme valide 1 homme MDPH/ALD + 1 femme valide

### Championnat mer

Épreuves nationales Para-valide nationale sur 6000 m

Codes épreuves	Écarts
SF2x HV PR1	1 femme PR1 + 1 femme valide
SF2x HV PR2	1 femme PR2 + 1 femme valide
SH2x HV PR1	1 homme PR1 + 1 homme valide
SH2x HV PR2	1 homme PR2 + 1 homme valide
SF2x HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide
SH2x HV PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide

### Championnat Master

Épreuves nationales Aviron-Partagé nationale sur 1000 m

Codes épreuves	Écarts
AP Mix2x (1)	1 femme PR1 + 1 homme valide 1 homme PR1 + une femme valide
AP Mix2x (2)	1 femme PR2 + 1 homme valide 1 homme PR2 + 1 femme valide
AP Mix2x (3)	1 femme PR3 + 1 homme valide 1 homme PR3 + 1 femme valide
AP Mix2x (4)	1 femme MDPH/ALD + 1 homme valide 1 homme MDPH/ALD + 1 femme valide

## ANNEXE 2 –TEMPS COMPENSÉS ÉPREUVES PARA

### Championnat sprint

Épreuves nationales sur 500 m

Codes épreuves		Écarts
SF1x PR1	1 femme PR1	00:00
SF1x PR2	1 femme PR2	00:08
SH1x PR1	1 homme PR1	00:14
SH1x PR2	1 homme PR2	00:22
SF1x PR3	1 femme PR3	00:26
SH1x PR3	1 homme PR3	00:38

Codes épreuves		Écarts
SF2x PR1	2 femmes PR1	00:00
SF2x PR2	2 femmes PR2	00:08
SF2x PR3	2 femmes PR3	00:24
SH2x PR1	2 hommes PR1	00:00
SH2x PR2	2 hommes PR2	00:08
SH2x PR3	2 hommes PR3	00:26

### Championnats bateaux longs

Épreuves nationales sur 2000 m

Codes épreuves		Écarts
SF2x PR1	2 femmes PR1	00:00
SF2x PR2	2 femmes PR2	00:32
SF2x PR3	2 femmes PR3	01:44
SH2x PR1	2 hommes PR1	00:00
SH2x PR2	2 hommes PR2	00:32
SH2x PR3	2 hommes PR3	01:36